



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE



Fonds
d'expérimentation
pour la jeunesse

**« ROAD 94 (Rassembler des Outils pour
l'accompagnement vers l'Autonomie des
jeunes dans le Département du Val de
Marne) »**

RAPPORT D'ÉVALUATION

« LERFAS »

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet .



« ROAD 94 (Rassembler des Outils pour l'accompagnement vers l'Autonomie des jeunes dans le Département du Val de Marne) »

Créer des parcours d'accompagnement pour jeunes en difficulté. Innover dans les actions mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'autonomie des jeunes en particulier mais non exclusivement sous l'angle de l'insertion sociale et professionnelle. Le projet s'adresse principalement à des jeunes de 16 à 21 ans suivis par l'ASE ou la PJJ mais aussi à des jeunes de 16 à 25 ans « en rupture » des missions locale, de la prévention spécialisée et de la DASO

Structure porteuse du projet

Conseil Général du Val de Marne
Buisson Christine, Chargée de mission

Structure porteuse de l'évaluation

LERFAS
KERIVEL Aude, Sociologue, Chargée de recherche d'étude et de formation



Durée d'expérimentation :
3 ans

Date de remise du rapport d'évaluation :
Octobre 2012



RÉSUMÉ

Eviter les ruptures de parcours des jeunes en situation de vulnérabilité, tel est l'objectif fixé par Haut commissariat à la Jeunesse dont s'est emparé le Conseil Général du Val-de-Marne, en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les missions locales et les associations de prévention du département. Si l'Aide Social à l'Enfance et la Protection de la jeunesse s'interrogent sur le devenir des jeunes à la fin de leur prise en charge, la question de l'entrée dans l'âge adulte, l'objectif d'autonomie et d'insertion professionnelle sont une problématique partagée par l'ensemble des organisations partenaires. Après une étude approfondie des manques, besoins et potentiels des jeunes en matière de logement, de formation, d'emploi, de réseau social, de santé et d'accès à la mobilité, le comité technique composé des cadres des organisations porteuses du dispositif et des structures partenaires élaborent un dispositif expérimental : ROAD 94. Après de multiples échanges et tentatives, les bases du dispositif sont créées. Les situations de jeunes pour lesquels les référents manquent de moyen d'action à l'accompagnement sont exposées lors d'une commission. Au cours de celle-ci, les membres de la commission portent un regard réflexif sur la situation et échangent avec le référent, voire avec le jeune concerné. Des allocations financières ponctuelles ou mensuelles, des orientations vers des associations d'insertion par le logement, de parrainage, d'accès à la mobilité ainsi que des prises de rendez-vous pour des bilans médicaux sont proposées.

Tout en suivant sa construction et sa mise en œuvre, et en observant l'ensemble des questions qu'elle a suscité, l'évaluation s'est fixée pour objectif de mesurer l'impact du dispositif sur les parcours et trajectoires des jeunes, ainsi que d'objectiver les logiques d'actions, les transformations et la manière dont peut se mettre en place et se maintenir une forme de partenariat.

Orientés par l'ASE, la PJJ, les missions locales et les associations de prévention spécialisée, les jeunes ont le point commun d'être à des moments où ils doivent faire face à des changements, des séparations qui dans certains contextes, ou lorsqu'ils s'ajoutent à d'autres séparations ou changements, peuvent entraîner une rupture, faire basculer ces jeunes de la zone de vulnérabilité à une zone de disqualification sociale¹.

Concernant l'impact du dispositif sur les parcours des jeunes, nous pouvons noter une évolution ou une possibilité de maintien des situations de logement, de formation ou d'emploi pour la majorité des jeunes accompagnés. D'un point de vue plus compréhensif, le dispositif a permis aux jeunes de s'inscrire dans des « projets » adaptés aux moments de leur parcours, à leur capacité et possibilité de projection et à leurs expériences antérieures. L'outil *commission*, au-delà d'une fonction d'orientation et de conseil, a permis une appréhension plurielle du jeune, évitant ainsi un étiquetage lié au passage dans une institution repérée.

En ce qui concerne les logiques d'action et les transformations des organisations, nous pouvons retenir quelques points qui doivent être pris en compte pour une éventuelle généralisation du dispositif. Un véritable partenariat a autorisé le passage de relais et l'augmentation du pouvoir d'acteur de chacun des professionnels de terrain. Ce partenariat a été rendu possible par un pilotage resserré du dispositif, la visibilité d'un projet d'envergure, le souci de communication sur celui-ci, l'intérêt d'un travail commun à toutes les organisations pour résoudre des problèmes rencontrés par chacune, l'intérêt aux différents échelons de l'organisation (par exemple, l'aspect formatif de la commission présentait un intérêt pour les référents de terrain), le rapport d'égalité permis dans l'espace temps de la commission, ainsi que le sentiment d'être acteur et porteur d'un dispositif, surtout du point de vue des cadres membres de la commission.

Le travail de connaissance de l'ensemble des organisations travaillant de près ou de loin la question de l'insertion de la jeunesse sur le territoire, la collaboration des organisations porteuses du projet et les moyens financiers et matériels permettant d'agir pour favoriser l'expérimentation de la posture d'acteurs des jeunes accompagnés, tels peuvent être les axes à reprendre pour la mise en place d'autres dispositifs.

¹ Castel, 1990.



NOTE DE SYNTHÈSE (6 PAGES MAXIMUM)

En 2009, l'Etat par le biais du Haut Commissariat à la Jeunesse lance un appel à projet « *Créer des parcours d'accompagnement et des actions innovantes pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.* » Le Conseil général du Val-de-Marne, en partenariat avec la protection judiciaire de la Jeunesse, les associations de prévention et les missions locales du territoire choisi sont à l'origine de l'expérimentation ROAD 94 dont l'objectif est de proposer des solutions pour des situations « hors du droit commun », qui positionnent les professionnels de terrain dans une impasse. Parmi le principal public visé, les jeunes sortant des dispositifs Aide Sociale à l'Enfance et Protection de la Jeunesse à ce moment crucial de fin de la prise en charge, d'entrée dans l'âge adulte, et d'insertion professionnelle et sociale. Le dispositif expérimental vise à proposer des actions en direction des jeunes, repérés par des professionnels sur les différents terrains des organisations partenaires du dispositif : la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide Sociale à l'Enfance, la Direction de l'Action Sociale (DASO), la Prévention Spécialisée et les missions locales du territoire.

Le dispositif ROAD, une co-construction

L'une des particularités de cette expérimentation, c'est sa co-construction par un « comité technique » réunissant l'ensemble des partenaires. Après un important travail de réflexion, le dispositif est opérationnel à partir de septembre 2010. Les dossiers des jeunes repérés par les partenaires sont présentés par leur référent, lors d'une commission composée de cadres des différentes institutions porteuses du projet ainsi que des partenaires financiers ou institutionnels. Les cadres, ainsi que le référent et parfois le jeune (qui peut assister à cette commission) discutent la situation (du jeune en question), tentent de mutualiser leurs connaissances et compétences pour porter des regards et proposent des solutions possibles. Des allocations mensuelles (de 450 euros) ou ponctuelles (pouvant aller jusqu'à 1500 euros), une orientation vers des associations de parrainage, des associations d'insertion par le logement, des associations d'aide à la mobilité, des services de santé, peuvent également être proposés. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'expérimentation, il est apparu que si la souplesse de la démarche semblait s'adresser à une population très large, « l'engagement dans un projet » à différents degrés d'avancement devient la condition d'entrée dans le dispositif.

En Juin 2012, 159 jeunes ont été accompagnés par le dispositif ROAD².

La démarche d'évaluation

L'évaluation quantitative et qualitative du dispositif ROAD est conduite au fil de l'expérimentation grâce aux outils suivants : l'observation participante régulière au comité technique, l'observation d'autres instances du projet, la mise en place d'une grille de suivi remplie régulièrement par la chargée de projet, les questionnaires passés aux jeunes à leur entrée dans le dispositif puis à la fin de celui-ci, enfin des entretiens avec les cadres membres de la commission, les référents de terrain et des jeunes.

Le premier axe de l'évaluation vise à porter un regard sur les trajectoires d'insertion des jeunes. Il convient de voir si les parcours observés correspondent à ceux qui sont attendus, et de tenter de mesurer l'impact du dispositif sur ceux-ci. Le second axe de l'évaluation consiste à objectiver les logiques d'actions, de transformations, les stratégies, les formes de coopérations entre les institutions et les possibles difficultés de construction et de maintien d'un partenariat.

Après avoir présenté les jeunes bénéficiaires du dispositif et repéré les freins et les leviers d'actions, nous mettrons en lumière l'impact du dispositif ROAD sur la trajectoire des jeunes accompagnés, puis nous verrons les effets du dispositif sur les organisations et le partenariat.

² 168 jeunes ont été présentés en commission, et 159 jeunes ont été acceptés dans le dispositif ROAD.

Une population vulnérable aux expériences hétérogènes

La population orientée dans le dispositif ROAD³ est représentative de la population accompagnée par les quatre organismes prescripteurs. La population est constituée de 59 filles et 78 garçons (3 non réponses). 6,4% de la population a moins de 18 ans (entre 15 et 17 ans), 60% de la population a entre 18-21 ans, 30,7% de la population a plus de 21 ans (entre 22 et 27 ans).

Concernant les organismes prescripteurs : 26,4% des jeunes sont orientés par l'ASE, 14,3% sont orientés par la PJJ, 28,6% sont orientés par les missions locales, 12,1 % sont orientés par la prévention spécialisée et 6,4% des jeunes sont orientés par la DASO.

La population se caractérise par une homogénéité en terme de vulnérabilité économique et sociale et une hétérogénéité dans les expériences (scolaires, professionnelles, sociales) et les situations. Cette vulnérabilité économique caractérise le milieu d'origine (famille en situation de précarité) et atteint de manière plus importante les jeunes au moment de leur insertion. En effet, si certains travaillent et que la majorité ont une expérience professionnelle, les jeunes orientés vers le dispositif, hormis les jeunes pris en charge par l'ASE et la PJJ, disposent de peu de ressources financières (300 euros le mois dernier en moyenne) et sont minoritaires à bénéficier d'aides ou allocations. Ces jeunes expérimentent aussi une précarité du logement : 21 jeunes, soit 14,7% de la population ne disposent pas de logement stable (CHRS, hôtel...), et éprouvent aussi des difficultés financières prégnantes (notamment pour l'alimentation, l'achat de vêtement et les loisirs).

A cette vulnérabilité économique s'ajoute une vulnérabilité sociale importante à considérer, qui augmente à la fin des études ou de la formation.

Malgré ces contextes de vulnérabilité, les jeunes se distinguent par des niveaux d'études et des situations hétérogènes : lycéens, étudiants, en alternance, en emploi (partiel et à temps plein) ou à la recherche d'un emploi, avec un niveau scolaire allant de la fin des études primaires à bac+2, et une majorité de jeunes ayant un niveau CAP-BEP. Ils vivent des expériences sociales et professionnelles diversifiées autant d'un point de vue objectif (expériences en tant que telles) que subjectif (vision et ressenti).

Le passage à l'âge adulte et la fin de la prise en charge : des sources d'inquiétude

Face à l'objectif d'accompagnement à l'autonomie et au passage à l'âge adulte – dont les facteurs principaux sont l'indépendance financière et l'obtention d'un emploi - les professionnels éprouvent des difficultés importantes liées à la temporalité ou au manque de moyens des dispositifs existants. Cette crainte est partagée par plusieurs professionnels qui appréhendent le fait de ne pas atteindre les missions qui leur sont déléguées, et pour qui le travail axé prioritairement sur le projet individualisé donne parfois un sentiment d'isolement. Dans un contexte de remaniement et de risque de perte de financement des organisations, le rapport concurrentiel prend le pas sur le partenariat et le passage de relais. Pour la majorité des jeunes entrés dans le dispositif ROAD orientés par l'ASE et la PJJ, le passage à l'âge adulte signifie surtout la fin de la prise en charge et une rupture.

De manière générale, nous pouvons décrire la population orientée dans le dispositif comme vivant ou s'appêtant à vivre un changement qui peut engendrer une séparation. Certains jeunes vivent plusieurs changements en même temps. Ce sont ces changements et ces séparations que le dispositif vise à accompagner, afin que ceux-ci ne se transforment pas en ruptures.

ROAD : un levier dans la trajectoire des jeunes

De la formulation au repérage des freins et levier ; atouts et limites du dispositif ROAD

A la suite du diagnostic partagé des membres du comité technique ROAD, la création de la commission vise à accompagner de manière collective, pour être au plus proche des besoins et potentiels de chaque jeune. Le premier échange entre le jeune et son référent, avec le support du questionnaire, prépare la formulation d'une demande. La commission, en réinterrogeant de manière plurielle la demande, permet un repérage des freins et leviers potentiels. Cette prise de recul permet

³ Les résultats que nous présenterons ici s'appuient sur les 140 questionnaires (Volet 1-2) reçus. Ils correspondent donc à la majorité des jeunes accompagnés par le dispositif ROAD.

des orientations et conseils qui s'attachent davantage à agir sur les freins et potentiels et dans des champs dans lesquels les professionnels, membres de la commission, ont les moyens d'agir. Nous notons donc que les réponses de la commission sont globalement plus importantes que les demandes. Si les allocations financières sont la partie visible de la grande majorité des orientations, notons que les différents échanges, conseils, orientations sont constitutifs du dispositif ROAD. Ce sont ces échanges qui ont permis une véritable réinterrogation collective de la définition du projet, en focalisant l'objectif sur l'expérience de projet en tant que tel, comme possibilité d'une prise de conscience des compétences, des possibilités de se projeter. La subvention d'un projet à l'initiative du jeune, « du plus petit au plus grand », a permis de d'acquérir les compétences nécessaires à un éventuel projet professionnel.

Un certain nombre de limites ont pu être repérées par le biais de l'évaluation. Ces limites ont pour certaines été exposées en comité technique par l'évaluateur, et n'ont pas toujours eu le temps d'être réinterrogées pour une adaptation dans la mise en œuvre du dispositif. Nous avons abordé la notion de projet au centre des interrogations : ce projet a toujours été individuel. Si le projet collectif n'était pas exclu dans les règlements produits pour le dispositif, les habitudes de travail et les priorités n'ont pas laissé la place à cette possibilité. Il semble pourtant qu'expérimenter un projet de groupe peut ouvrir un possible pour les jeunes les plus désaffiliés. Parmi les autres limites du dispositif ont été mis en avant les risques d'impact de l'allocation à l'autonomie d'un jeune sur la systémie familiale, ainsi que les risques de nouvelles ruptures causés par la limite d'action des partenaires contraints par la territorialisation. Si des partenaires se sont ajoutés au fur et à mesure du dispositif, un partenaire de taille a abandonné en cours d'expérimentation : l'Education Nationale. Se pose ainsi la question des conditions de maintien d'un partenariat.

Ouvrir des possibles et débloquent des situations

Les questionnaires, les entretiens et l'élaboration de typologies à partir de ces méthodes a permis de noter l'impact général du dispositif sur les trajectoires des jeunes, à savoir ouvrir des possibles et débloquent des situations. En analysant les situations de formation, d'emploi et de logement des jeunes à l'entrée ou à la sortie d'un dispositif, nous observons que majoritairement, les situations sont soit les mêmes, soit se sont améliorées. La typologie reconstruite *a posteriori* de l'enquête peut permettre de comprendre les différents impacts du dispositif ROAD. Cette typologie distingue les moments cruciaux de l'accompagnement :

- Préparer la fin d'un parcours ASE, PJJ ;
- Rebondir après un échec scolaire, se réorienter, entrer dans la vie active et être acteur de son projet ;
- Choisir et s'engager dans une formation ;
- Régler un souci bloquant.

Dans l'ensemble de ces cas, le dispositif s'est interrogé sur l'accompagnement au changement et l'aide à la stabilisation, en visant une évolution globale des situations individuelles par l'apport d'un capital économique et d'un capital social ouvrant de nouveaux « possibles ». Cette ouverture des possibles est aussi, et même avant tout, celle des professionnels des organisations partenaires.

Pouvoir accompagner collectivement : effet du dispositif sur le partenariat

Des organisations partenaires pour un projet commun

Le premier effet de l'expérimentation est l'élaboration d'un partenariat en tant que collaboration entre une organisation et les acteurs de cette organisation afin de chercher à réaliser une activité commune.

Les pratiques en commission en sont un exemple ; elles définissent le cadre d'un rapport d'égalité entre les organisations. Le partenariat ne peut donc se faire sans un projet d'envergure avec un budget, un intérêt innovant, des moyens, une communication particulière (qui sont autant d'éléments permettant de conférer reconnaissance et pouvoir symbolique). Le dispositif expérimental présenté ici n'a pas comme objectif premier le partenariat entre les institutions. Pour autant, le regard positif des membres du comité technique tient pour beaucoup au fait qu'ils se sentent réellement « acteurs » dans sa mise en place. Un apport du dispositif semble pertinent à

approfondir : l'aspect formatif de la commission. Pour des professionnels (jeunes ou moins jeunes), la possibilité d'avoir un lieu où échanger, un retour extérieur sur sa pratique, lui permettant de s'informer et peut-être aussi de se former de manière continue, est un atout. C'est seulement à la suite de la mise en place de ce partenariat qu'ont pu se mettre en place des relais et la possibilité d'accompagner collectivement les jeunes accueillis dans les différentes organisations.

La nécessité de redonner un pouvoir d'action aux professionnels

L'élaboration progressive du dispositif par les cadres des organisations partenaires et la souplesse de sa mise en œuvre ont permis de redonner un pouvoir d'action aux professionnels de terrain des différentes organisations. Pour les professionnels de la PJJ, le dispositif a permis de financer des projets à l'initiative des jeunes, rendant ainsi possibles des prises d'initiatives. Pour les professionnels des associations de prévention spécialisée, le dispositif a permis de créer un lien avec les institutions, en s'informant eux-mêmes des différents dispositifs, et en étant porteurs d'un dispositif réunissant plusieurs institutions. Du point de vue des professionnels des missions locales, le dispositif a permis de stabiliser une situation, en faveur d'une insertion professionnelle réelle. Ne pas être dans l'urgence a rendu possible un travail sur le projet professionnel des jeunes et de ne pas être contraint par la nécessité de gagner de l'argent rapidement. Du point de vue de l'ASE, le dispositif a permis une ouverture vers l'extérieur pour le travail des professionnels et une manière de rompre l'isolement pour les jeunes accompagnés. De manière générale, le dispositif a permis à chaque acteur référent et cadre des différentes organisations d'avoir un pouvoir d'acteur par les moyens financiers, l'instance de réflexion et les ressources en terme de réseau partenarial. ROAD a donc été un dernier recours après que soit épuisé l'ensemble des possibles.

Conclusion et perspectives

L'évaluation du dispositif a permis de rendre compte du réel besoin, déjà mis en lumière par différentes enquêtes, des jeunes en situation de vulnérabilité dont les défauts de capitaux économiques et sociaux empêchent l'insertion. Le défaut de pouvoir d'action de chaque organisation travaillant une partie de la question de l'insertion a aussi été partiellement résolu. A cette période particulière d'expérimentation qu'est la jeunesse, une politique visant à accompagner les changements, ruptures et séparations se doit d'être généralisée. Si des allocations ou autres formes de financement ont déjà été expérimentées dans différents départements, la plus value de ROAD est l'instance de la commission, ressource en connaissances et compétences pour les référents, lieu de reconnaissance pour les jeunes accompagnés. Une généralisation entraînant un nombre plus important de jeunes, il serait nécessaire de conserver ce lieu d'une possible transmission de capital social, toujours plus complexe à transmettre que le capital économique.



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GENERALE.....	11
1 L'expérimentation	12
1.1 Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée	12
1.1.1 Objectifs du projet.....	13
1.1.2 Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet.....	14
1.2 Objectifs et modalités de l'évaluation	15
1.2.1 Problématique et méthodologie mise en œuvre	15
1.2.2 Validité interne.....	19
2 Enseignements de politique publique	20
2.1 Résultats de l'évaluation	20
2.1.1 Les publics touchés par l'expérimentation.....	20
2.1.2 Les effets du dispositif expérimenté	32
2.1.3 Un levier dans la trajectoire des jeunes (Impact du dispositif)	32
2.1.4 Effets attendus et effets induits/inattendus	40
2.1.5 Les effets induits : ouvrir des possibles et débloquer des situations.....	41
2.1.6 Gouvernance et coordinations d'acteurs.....	44
2.2 Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage	45
2.2.1 Caractère expérimental du dispositif évalué	45
2.2.2 Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle	46
CONCLUSION GENERALE	51
3 ANNEXES.....	53
3.1 Annexe 1 : éléments statistiques issus de l'enquête	53
3.2 Annexe 2 : Questionnaires	61

Etre adulte c'est être « capable de prendre des responsabilités et capable de se projeter dans une temporalité ».

François DUBET



INTRODUCTION GENERALE

Etat des lieux avant l'appel à projet

En 2009, l'Etat par le biais du Haut Commissariat à la Jeunesse lance un appel à projet « *Créer des parcours d'accompagnement et des actions innovantes pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.* » Cet appel à expérimentation vise à cibler des publics en difficulté qui semblent passer entre les mailles des politiques d'aide. Cette mobilisation fait suite à plusieurs constats. En 2009, l'Observatoire des Inégalités recense 10,9% des 18-29 ans en dessous du seuil de pauvreté.⁴ C'est un cinquième des jeunes de 16-25 ans qui vivent en dessous du seuil de pauvreté contre un septième de l'ensemble de la population. L'Etat est également directement interpellé par un rapport de l'INED notant que parmi les événements marquants des trajectoires des jeunes sans domicile fixe, 27% d'hommes et 39% de femmes ont été confiés dans leur enfance à l'Aide Sociale à l'Enfance et 20% d'hommes et 3% de femmes ont fait de la prison⁵. Il semble que les fins des accompagnements de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse se caractérisent par une sorte de vide pour une population particulièrement vulnérable. La commission de concertation sur la politique jeunesse réunie en mars 2009 faisait état des points faibles des politiques françaises. Nous pouvons retenir « une insertion professionnelle de plus en plus difficile, de plus en plus précaire : un jeune met en moyenne 5 ans entre la fin de sa formation et son entrée en CDI. »⁶

Accompagner les jeunes à l'autonomie, à l'insertion professionnelle et sociale, leur permettre de devenir adulte, telles sont les missions des professionnels du champ de l'Action sociale et de l'insertion. Quels questionnements ces objectifs posent-ils sur le terrain au vu du contexte d'une société que l'on peut qualifier de « fragmentée »⁷ ou « en mutation » ? L'interrogation porte également sur les concepts de « projet » et de « partenariat », nouveaux « incontournables » dans le champ des politiques jeunesse. Il s'agit de s'intéresser aux débats que leurs mises en œuvre provoquent du point de vue des professionnels cadres, des professionnels de terrain des différentes organisations, mais aussi des usagers.

⁴ Seuil de 50% du revenu médian, selon l'Observatoire des Inégalités en 2009

⁵ Enquête Ined sur les jeunes sans domicile ou en situation précaire, 1998

⁶ Livre vert Synthèse des propositions de la Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, 2009, p.11.

⁷ Habermas J., Raison et légitimité : Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé, Suhrkamp Verlag, Payot, 1973.

1 L'expérimentation

1.1 Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Le dispositif ROAD

ROAD (pour *Rassembler des Outils pour l'accompagnement vers l'Autonomie des jeunes dans le Département du Val de Marne*) vise à éviter les ruptures de parcours des jeunes sortant des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance et Protection de la Jeunesse à ce moment crucial de fin de la prise en charge, d'entrée dans l'âge adulte, et d'insertion professionnelle et sociale. Co-construit par les cadres des organismes porteurs du projet (Aide Sociale à l'Enfance, Protection judiciaire de la Jeunesse, Missions locales), le dispositif consiste en un accompagnement pluriel considérant le moment dans la trajectoire du jeune et ses différentes attentes, besoins, potentiels et expérience dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, la santé, la mobilité, et tout ce qui peut impacter la trajectoire des jeunes. Par le biais d'un certain nombre d'instances et notamment d'une commission, les professionnels mutualisent connaissances, compétences, expériences et réseaux pour proposer un accompagnement approprié aux jeunes de ces institutions, dont certains éléments du suivi ne relèvent pas de dispositifs de droit commun. Pour ce faire, les cadres membres de la commission ont à leur disposition des outils, tels que des allocations ponctuelles ou mensuelles, des places permettant un hébergement des jeunes et un partenariat particulier avec deux associations partenaires. Ces outils ont été construits, formalisés à la suite de plusieurs comités techniques et de plusieurs groupes de travail thématiques.

Double objectif de l'évaluation

Il s'agit, d'une part, d'évaluer de quelle manière un projet d'accompagnement à l'insertion des jeunes « en rupture » se construit grâce à un partenariat entre le Conseil général (principalement la Direction de la Protection de l'Enfance), la PJJ, les missions locales et les clubs de prévention et la DASO sur un territoire. D'autre part, l'évaluation s'intéressera à l'impact de ce dispositif expérimental sur les trajectoires de vie des jeunes « en rupture ».

La première approche vise à objectiver les logiques d'actions, les transformations, les stratégies, les formes de coopération entre les institutions. Les leviers et les possibles difficultés de construction et de maintien d'un partenariat sont à repérer dans le but de comprendre les conditions de mise en œuvre du dispositif. Il s'agit également de mettre en relief la manière dont la méthodologie de l'accompagnement proposé par le dispositif s'est mise en place.

Les mesures spécifiques et innovantes comme, par exemple, l'allocation mensuelle de soutien à l'autonomie, le développement d'un réseau de parrainages, l'accompagnement à des formes de logement mais surtout le dispositif de commission et la méthodologie de travail en partenariat seront étudiées dans le but d'un possible essaimage.

La seconde approche consiste à porter un regard sur les trajectoires d'insertion des jeunes. Il convient de voir, en termes d'évaluation, si les parcours observés correspondent à ceux qui sont attendus, et de tenter de mesurer l'impact du dispositif sur ceux-ci. Pour cela il s'agit d'appréhender les trajectoires tant sous un angle quantitatif que qualitatif et d'évaluer ainsi l'avancée de la situation à partir de la spécificité de celle-ci au moment de la prise en charge. L'évaluation s'attache particulièrement à repérer l'ensemble des effets induits et non prévus par le dispositif, ainsi que les besoins ou dysfonctionnements qui se font jour au fur et à

mesure et qui s'avèrent des enjeux importants à considérer dans le cadre des objectifs de l'expérimentation.

A l'origine, si nous reprenons les documents officiels produits par l'expérimentateur, « *Le projet ROAD 94 s'adresse à 300 jeunes de 16 à 25 ans (120 jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance, 120 suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et 60 jeunes orientés par les Missions Locales et les Clubs de prévention spécialisée ainsi que la DASO. Il concerne le territoire 7 du Val-de-Marne (communes de Créteil, Alfortville, Boissy-saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton).* »⁸ En fait, 168 dossiers seront étudiés et 159 jeunes seront accompagnés par le dispositif ROAD.

1.1.1 Objectifs du projet

L'objectif de l'expérimentation est de proposer des solutions pour des situations « hors du droit commun » qui positionnent les professionnels de terrain dans une impasse et qui peuvent entraîner des « ruptures » dans les parcours des jeunes. Parmi le principal public visé, les jeunes sortant des dispositifs Aide Sociale à l'Enfance et Protection de la Jeunesse à ce moment crucial de fin de la prise en charge, d'entrée dans l'âge adulte, et d'insertion professionnelle et sociale. Le dispositif expérimental vise à proposer des actions en direction des jeunes, repérés par des professionnels sur les différents terrains des organisations partenaires du dispositif : la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide Sociale à l'Enfance, la Direction de l'Action Sociale (DASO), la Prévention Spécialisée et les missions locales du territoire.

L'action expérimentée

L'une des particularités de cette expérimentation est sa co-construction par un « comité technique » réunissant l'ensemble des partenaires. Après un important travail de réflexion, le dispositif est opérationnel à partir de septembre 2010. Les dossiers des jeunes repérés par les partenaires sont présentés par leur référent, lors d'une commission composée de cadres des différentes institutions porteuses du projet ainsi que des partenaires financiers, ou institutionnels. Les cadres, ainsi que le référent et parfois le jeune (qui peut assister à cette commission) discutent de la situation du jeune, tentent de mutualiser leurs connaissances et compétences pour porter des regards et proposent des solutions possibles. Des allocations mensuelles (de 450 euros) ou ponctuelles (pouvant aller jusqu'à 1500 euros), une orientation vers des associations de parrainage peuvent également être proposées.

Au-delà de ces outils, l'échange entre les professionnels permet une analyse plurielle et constitue une richesse pour le référent qui va se décentrer de la situation et la percevoir différemment, ce qui peut lui permettre d'avoir les clefs de l'accompagnement.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'expérimentation, il est apparu que si la souplesse de la démarche semblait s'adresser à une population très large, « l'engagement dans un projet » ou parfois la volonté d'avancer et la possibilité de faire le choix d'un projet est devenu la condition d'entrée dans le dispositif.

L'élaboration du dispositif de manière commune par les professionnels cadres, membres du comité technique, a permis la constitution d'un véritable partenariat. Si certaines des organisations se considéraient déjà comme partenaires, il s'avère que ce n'était pas le cas pour toutes et que ce partenariat était soit ponctuel sur des situations précises, soit un partenariat de type conventionnel et globale, n'ayant pas ou peu d'impact réel sur le travail d'accompagnement et les missions de chacun.

⁸ Proposition du Conseil Général suite à l'appel à expérimentation du Haut Commissariat à la jeunesse.

Après confrontation des points de vue de chaque cadre parlant au nom de son institution, les membres de la commission ont appris à connaître les missions et le travail de chacune des autres institutions... Du « nous » de l'institution (PJJ, ASE, prévention et Mission locale), les professionnels après quelques mois de rencontres bimensuelles en comité technique ont progressivement utilisé le « nous » des cadres vis-à-vis des référents de terrain, puis vis-à-vis du public. La présence très régulière de l'ensemble des professionnels durant les comités techniques a contribué à la constitution d'un groupe porteur du dispositif. Ce changement a permis une évolution des pratiques, visible au travers du rapport de confiance permettant d'évoquer les éventuelles difficultés rencontrées par l'ensemble des terrains.

Les référents professionnels de terrain vont repérer parmi les jeunes qu'ils accompagnent des situations de rupture ou de risques de rupture et les présenter à la commission ROAD. Une fois que les membres de la commission ont vérifié que la situation ne relève pas de dispositif de droit commun (Fond D'aide Aux Jeunes, Bourse de l'éducation Nationale, APL...), le jeune est « pris en charge par ROAD », c'est-à-dire que les membres de la commission étudient collectivement son dossier et effectuent un certain nombre de propositions, peuvent allouer une allocation ponctuelle ou mensuelle et orienter vers des organisations partenaires (de formation, de logement, de parrainage, d'accès à la mobilité). L'ensemble des dossiers est réexaminé tous les six mois afin d'évaluer les éventuels nouveaux besoins et potentiels des jeunes et de suivre au mieux les situations individuelles et leur évolution. Pendant cette prise en charge dans le dispositif, les jeunes peuvent faire appel à la commission lorsqu'ils le souhaitent. L'un des objectifs de ROAD est de permettre aux professionnels d'anticiper la fin de prise en charge ASE et PJJ, et de préparer la sortie du jeune et la possibilité d'une continuité par des organisations de droit commun : Mission locale, prévention ou autres structures et associations.

1.1.2 Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

Les outils d'évaluation, effets induits pour les professionnels

Les outils d'évaluation que constituaient les questionnaires et la grille de suivi ROAD a eu des effets sur la démarche en elle-même. La présence régulière de l'évaluateur aux comités techniques a permis un certain nombre de questionnements et d'échanges autour de premiers résultats proposés régulièrement.

Le questionnaire a entraîné un certain nombre de questionnements de la part des professionnels référents. Les interrogations de ceux-ci portaient sur les questions « délicates » à poser aux jeunes accompagnés. Après avoir testé les questionnaires, plusieurs professionnels ont évoqué l'intérêt de ce support, leur permettant d'échanger sur des sujets qu'ils n'auraient pas abordés d'eux-mêmes. Nous pouvons faire l'hypothèse que les questions concernant le domaine de la santé ne sont pas abordées par l'ensemble des professionnels. L'évaluation a mis en avant des problèmes de santé qui pouvaient bloquer certaines situations et un défaut de suivi médical et d'accès aux droits en matière de santé. Le traitement de cet axe dans le questionnaire a pu, entre autre, permettre une orientation en matière d'insertion scolaire ou professionnelle, ou dans le domaine de la santé, même lorsque cela n'était pas le souci principal du jeune.

L'outil de suivi ROAD a permis d'avoir une connaissance fine des caractéristiques générales des jeunes au fur et à mesure de leur entrée dans le dispositif. Certains des partenaires ont orienté des jeunes vers le dispositif plus rapidement que d'autres : ce fait a pu être vite repéré grâce à l'outil de suivi. Après avoir observé que, malgré les différentes injonctions des cadres (membre du comité de pilotage) en direction des professionnels de terrain, les entrées des

jeunes orientés par l'ASE restaient minoritaires, la responsable de projet et l'évaluateur se sont donc déplacés dans certains Espaces De Solidarité. Ensuite le dispositif a été ouvert à la DASO puis à certains foyers. L'outil de suivi ROAD a également permis une visibilité des demandes des jeunes et de leurs référents, et des réponses données par la commission. Ainsi il a été observé le peu d'orientations vers les parrainages. Ce constat a entraîné un échange sur l'apport de cet « outil » et sur la manière de présenter au mieux cette possibilité aux professionnels de terrain et aux jeunes concernés.

Lors de l'élaboration du dispositif ROAD, les professionnels se sont posés des questions concernant les profils des jeunes orientés. Avant les premières commissions, les cadres pensaient voir orientés uniquement les jeunes en très grandes difficultés. Les premières commissions passées, l'impression d'orienter uniquement des jeunes ayant un projet professionnel avancé a remplacé les prévisions de départ. Les premières analyses des questionnaires ont montré que la population orientée, dans ses caractéristiques socio-économiques, était plutôt représentative de la population accompagnée par les différentes organisations partenaires.

1.2 Objectifs et modalités de l'évaluation

1.2.1 Problématique et méthodologie mise en œuvre

Il s'agit de voir, d'une part, de quelle manière un projet d'accompagnement à l'insertion des jeunes « en rupture » se construit et permet un partenariat entre le Conseil général, la PJJ, les missions locales et les services de prévention. Il s'agit, d'autre part, d'évaluer l'impact de ce dispositif expérimental sur les trajectoires de vie des jeunes « en rupture ».

La première approche vise à objectiver les logiques d'actions, les transformations, les stratégies, les formes de coopérations entre les institutions et les possibles difficultés de construction et de maintien d'un partenariat. Les mesures spécifiques et innovantes comme, par exemple, l'allocation mensuelle de soutien à l'autonomie, le développement d'un réseau de parrainage sont étudiées dans le but d'un possible essaimage.

La seconde approche consiste à porter un regard sur les trajectoires d'insertion des jeunes. Il convient de voir, en termes d'évaluation, si les parcours observés correspondent à ceux qui sont attendus, et de tenter de mesurer un impact du dispositif sur celles-ci. Pour cela, les trajectoires ont été appréhendées tant sous un angle quantitatif que qualitatif.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'objectif de l'évaluation vise à :

- Vérifier que la population orientée dans le dispositif est bien la population visée, le dispositif ayant pour objectif d'éviter les ruptures de parcours des jeunes accompagnés par l'ASE et la PJJ ou dont les situations se trouvent hors du droit commun ;
- Mettre en avant les types d'accompagnement qui semblent correspondre aux besoins, attentes et potentiels des jeunes et des référents de ces jeunes, représentant les différentes organisations partenaires ;
- Evaluer l'impact du dispositif sur la trajectoire des jeunes accompagnés en repérant les caractéristiques de la situation des jeunes à l'entrée dans le dispositif ROAD, puis à la sortie du dispositif ROAD ;
- Observer la démarche de construction et de mise en œuvre du dispositif par les professionnels cadres et référents de terrain et saisir les éventuels changements de pratiques entraînés par le dispositif ROAD ;
- Mettre en lumière les conditions de mise en œuvre opératoires de la démarche afin de proposer des éléments pour une généralisation du dispositif.

Questions spécifiques aux méthodes quantitatives

La méthode choisie lors de la contractualisation entre le Haut Commissariat à la Jeunesse, l'évaluateur et le porteur du projet est une méthode quantitative comprenant la comparaison entre la population bénéficiaire du dispositif ROAD et une population témoin présentant des caractéristiques similaires. La mise en œuvre de la méthode quantitative prévoyait :

- Un repérage d'un échantillon de jeunes concernés par le dispositif ROAD, soit 300 jeunes du territoire 7 (120 jeunes de 16 à 21 ans suivis par l'ASE, 120 jeunes de 16 à 21 ans suivis par la PJJ, 60 jeunes en situation de rupture, de la Mission locale, la prévention spécialisée et la DASO) ;
- La constitution d'un groupe témoin de 250 jeunes accompagnés par l'ASE, la PJJ, les Missions locales, la prévention spécialisée, la DASO (issus du territoire 4).

La grande difficulté de la méthode quantitative a été le recueil de données de la population témoin. Après observation d'une remontée nulle des questionnaires témoins, il a été demandé à chaque professionnel (PJJ, ASE...) du territoire choisi comme territoire témoin de compléter un questionnaire avec un ou deux jeunes parmi ceux qu'ils suivent : une manière de faciliter le travail des professionnels et de conserver une rigueur méthodologique. L'hypothèse faite était que les professionnels de terrain auraient des critères différents de sélection des jeunes auxquels ils allaient faire passer le questionnaire (jeune en confiance, jeune « difficile », cas particulier, jeune avec lequel le suivi est plus ancien, jeune volontaire...), ce qui aurait eu un effet aléatoire. L'intérêt de remplir un questionnaire sans bénéficier du dispositif semble difficilement perceptible par les professionnels, ce qui explique que seulement une vingtaine de questionnaires témoins ont été renvoyés à l'évaluateur. Ce constat a entraîné la décision, en concertation avec le commanditaire (FEJ) de l'abandon d'une comparaison avec la population témoin, en décembre 2011.

Pour ce qui est du nombre de questionnaires de la population bénéficiaire du dispositif, au 5 septembre 2012, 168 jeunes sont entrés dans le dispositif ROAD. Ce nombre, en dessous de celui annoncé au départ, a été rapidement prévisible lors de la construction du dispositif et de sa mise en œuvre. Il a donc été décidé de ne pas effectuer de sélection mais de proposer une passation de questionnaire à l'ensemble des jeunes entrant dans le dispositif ROAD.

- La construction d'un questionnaire en 3 volets.

Les deux premiers volets ont été complétés à l'entrée du jeune dans le dispositif afin d'évaluer sa situation de départ. Le premier volet est destiné aux jeunes et aborde les thèmes suivants : l'identité et la situation du jeune, la situation familiale et le logement, la santé physique et mentale, ses rapports à l'institution scolaire, ses expériences d'accès au marché du travail. Le second volet est destiné au référent du jeune. Il est constitué de questions générales relatives au suivi du jeune et des questions spécifiques pour chacune des quatre institutions (ASE, PJJ, Missions Locales, Clubs de Prévention et DASO) dont dépend le jeune à l'entrée dans le dispositif ROAD. Le troisième volet est renseigné deux fois à deux étapes successives : à la sortie du jeune hors de sa première structure d'accueil ; et à l'étape finale avant la sortie du jeune hors du dispositif ROAD.

Après échanges entre le LERFAS et la chargée de mission responsable du projet ROAD 94, l'enquête par questionnaires a été rendue obligatoire depuis janvier 2011 pour tout passage en commission. Les questionnaires remplis par les jeunes (pour la partie 1) et par les jeunes et leurs référents (pour la partie 2), ont été transmis au fur et à mesure à la chargée de mission. Au départ, la méthode prévoyait la passation de la troisième partie du questionnaire en fin de prise en charge. En septembre 2011, le nombre de jeunes sortis du dispositif était minime et la mise en œuvre dans la pratique a permis d'anticiper le peu de sorties avant la fin de l'expérimentation. Il a donc été décidé que les volets 3 soient renvoyés en mai 2012, afin de pouvoir avoir un maximum de situations au début et à la fin du dispositif ROAD. Notons que

ce procédé a entraîné le fait d'analyser des situations de jeunes entrés depuis peu dans le dispositif, l'analyse qualitative permettant de contextualiser et relativiser les résultats quantitatifs.

Au 3 septembre 2012 (nous décidons donc de nous concentrer sur la population expérimentale) :

- 140 questionnaires volets 1 et 2 ont été retournés à l'évaluateur, et
- 82 questionnaires volets 3.

Les correspondances volets 1-2-3 ont été possibles pour 78 situations. En effet, il n'a pas toujours été possible au moment de la saisie des questionnaires d'identifier les trois phases pour certains individus, c'est-à-dire que certains volets 1-2 n'avaient pas de volet 3 correspondant et vice-versa. Cela explique pourquoi certaines analyses ont été faites sur 140 volets 1-2, d'autres sur 82 volets 3 et d'autres enfin sur les 78 individus dont ont pu faire correspondre les volets 1-2-3.

Données qualitatives

Le recueil de données qualitatives a eu lieu en quatre phases successives :

- la réalisation d'entretiens individuels avec les cinq acteurs principaux du dispositif : Conseil général, PJJ, Mission locale, Prévention et assistant de polyvalence, afin d'étudier les logiques de chaque institution, d'analyser les systèmes d'acteurs et le fonctionnement du dispositif en réseau. Cinq entretiens ont été effectués avec cinq des principaux acteurs du dispositif en juin 2011.
- la réalisation d'entretiens individuels avec les "incontournables" de l'expérimentation présents aux comités techniques.
- la réalisation d'entretiens collectifs avec les référents ROAD (travailleurs sociaux). L'intérêt pour l'évaluation d'un dispositif en cours d'expérimentation, est de permettre de faire réfléchir ensemble un collectif de professionnels. Il a été décidé que ces entretiens collectifs se feraient sur des temps de réunion déjà existants inter-structures ou au sein des structures afin de limiter le temps d'organisation et de déplacement pour les professionnels.
- la réalisation d'entretiens individuels avec des jeunes bénéficiant du dispositif ROAD (venant d'entrer et étant entrés depuis plusieurs mois dans le dispositif). Le compte-rendu des concertations menées par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives a offert un certain nombre de données exploratoires aidant à l'élaboration des grilles d'entretiens à destination des jeunes entrés dans le dispositif (notamment sur les points de vues sur les dispositifs de colocation, et l'intérêt qui pouvait être porté sur le dispositif de parrainage.

Récapitulatif des entretiens individuelles et collectifs effectués

<i>Population visée</i>	<i>Cadres membre du comité technique ROAD</i>	<i>Professionnels de terrain référents ROAD</i>	<i>Jeunes accompagnés Par le dispositif ROAD</i>
<i>Types d'entretiens</i>	<i>Individuel</i>	<i>Collectif (15 à 20 professionnels par entretien)</i>	<i>individuel</i>
<i>Nombre d'entretien réalisés</i>	<i>12</i>	<i>5</i>	<i>10</i>
<i>Les conditions de passation des entretiens (lieu, durée)</i>	<i>Entretiens téléphoniques entre 30 minutes et 1 heure</i>	<i>Entretiens sur les lieux de travail entre 1 et 2 heures</i>	<i>Entretiens téléphoniques</i>
<i>L'identité des enquêteurs ayant fait passé les entretiens</i>	<i>Chargée de recherche LERFAS</i>	<i>Chargée de recherche LERFAS</i>	<i>Chargée de recherche LERFAS</i>
<i>La manière dont les personnes rencontrées ont été sélectionnées</i>	<i>L'objectif étant d'interviewer un représentant de chaque partenaire (ASE, PJJ, ML, Prévention), les cadres qui se sont porté volontaires ont été interviewés.</i>	<i>Les professionnels présents lors de la réunion d'équipe ont participé à l'entretien collectif, dans chaque service. Un service pour chaque partenaire (ASE, PJJ, ML, Prévention). Le choix des équipes visitées s'est fait sur la base du volontariat des cadres du comité technique.</i>	<i>Les coordonnées des jeunes ont été transmises par les référents</i>
<i>Le caractère représentatif des personnes interrogées par rapport à l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires</i>	<i>Les observations menées lors des comités techniques permettent de comparer les discours et de parler d'une représentativité.</i>	<i>Le nombre de professionnels enquêtés peut permettre de tendre vers une forme de représentativité.</i>	<i>Les entretiens se sont fait sur la base du volontariat. Leur fonction est en complémentarité des questionnaires.</i>
<i>les caractéristiques socio-économiques des personnes interrogées</i>	<i>Chef de services, responsable EDS...</i>	<i>Assistant de service social, Educateurs spécialisés, Conseillers Mission locale, travailleurs sociaux,</i>	<i>Jeunes suivis par les structures ASE, PJJ, Mission locale et prévention.</i>
<i>les éventuelles difficultés pour obtenir des entretiens et les méthodes employées pour y faire face.</i>	<i>Pas de difficultés</i>	<i>Pas de difficultés</i>	<i>Pas de difficultés</i>

Temps d'observations :

La participation a une grande majorité de comités techniques (une matinée tous les deux mois) et l'observation de deux commissions (une matinée chacune) ainsi que des journées de lancement et de clôture du dispositif ROAD (une journée à chaque fois) et à la restitution des concertations (une soirée) a permis de recueillir un certain nombre d'informations complémentaires aux recueils quantitatifs et qualitatifs.

L'évaluation a donné lieu à deux conférences.

- Colloque international « L'Etat Social dans tous ses états » organisé par l'ACOFIS⁹ et l'Institut Régional du travail Social de PACA-Corse, en partenariat avec le réseau thématique « normes, déviances et réactions sociales » de l'Association Française de Sociologie, les 8 et 9 décembre 2011 à l'Institut du Travail Social de Marseille. Intervention : *Pouvoir accompagner collectivement*
- Participation au Colloque « *Jeunes vulnérables face au système d'aide sociale* » organisé par l'EHESP et l'université de Rennes 2, les 20 et 21 septembre 2012 à l'université de Rennes.

1.2.2 Validité interne

Comparabilité du groupe bénéficiaire et du groupe témoin

La méthodologie prévue au départ proposait la comparaison avec une population témoin. Très rapidement, il est apparu qu'il y avait peu de questionnaires de la population témoin. L'intérêt de remplir un questionnaire sans bénéficier du dispositif n'étant pas perçu par les professionnels, et à la vue du très faible taux de retour des questionnaires témoins, il a été décidé d'abandonner le recueil de données concernant une population témoin. L'évaluateur a alors proposé que chaque professionnel (PJJ, ASE...) du territoire choisi comme territoire témoin complète un questionnaire avec un ou deux jeunes parmi ceux qu'ils suivent. C'est une manière de faciliter le travail des professionnels et de conserver une rigueur méthodologique. L'hypothèse faite est que les professionnels de terrain vont avoir des critères différents de sélections des jeunes auxquels ils vont faire passer le questionnaire (jeune en confiance, jeune « difficile », cas particulier, jeune avec lequel le suivi est plus ancien, jeune volontaire...), ce qui aura un effet aléatoire. Une note a ainsi été envoyée au FEJ précisant ce changement méthodologique et proposant d'étoffer en contrepartie la méthode qualitative en augmentant le nombre d'entretiens à effectuer auprès des jeunes et des partenaires du projet, ce afin de saisir qualitativement le point de vue de chaque acteur en présence.

Recoupement des données

Les recoupements entre les observations des instances du dispositif et les entretiens avec les professionnels à différentes étapes du projet ont permis de comprendre l'impact du dispositif sur les professionnels et les organisations de manière plus générales. Ces éléments seront détaillés par la suite.

Les recoupements entre les questionnaires, les entretiens avec les jeunes et les discours des professionnels ont permis d'élaborer une typologie et d'arriver à une saturation des données.

⁹ Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociale

2 Enseignements de politique publique

2.1 Résultats de l'évaluation

2.1.1 Les publics touchés par l'expérimentation

Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Une situation de vulnérabilité : le point commun de jeunes aux profils diversifiés.

Les résultats que nous présenterons ici s'appuient sur les 140 questionnaires (Volets 1-2) remplis. Ils correspondent donc à la majorité des jeunes accompagnés par le dispositif ROAD (le nombre total de jeunes accompagnés par le dispositif s'élève à 159 jeunes).

Les jeunes orientés dans le dispositif ROAD ont pour point commun de se trouver dans une situation de vulnérabilité. Ils se distinguent par leurs expériences scolaires, professionnels, et sociales. Ces expériences et le parcours du jeune permettent de dégager une typologie des situations.

Avant d'évoquer les points communs et les différences de la population, nous proposons ici quelques éléments descriptifs qui constituent des données de cadrage. La population est constituée de 59 filles et 78 garçons (3 non réponses). 6,4% de la population à moins de 18 ans (entre 15 et 17 ans), 60% de la population a entre 18-21 ans, 30,7% de la population à plus de 21 ans (entre 22 et 27 ans).

Répartition des jeunes selon l'âge et les structures d'accueil

	Non réponse	Moins de 18 ans (15-17 ans)	18-21 ans	Plus de 21 ans (22-27 ans)	Total
Non réponse		1	12	4	17
ASE	2	2	32	1	37
PJJ		5	15		20
Mission Locale		1	12	27	40
Club de prévention	1		10	6	17
DASO	1		3	5	9
Total	4	9	84	43	140

Ayant majoritairement plus de 18 ans et moins de 21 ans pour l'ensemble de la population, et plus de 21 ans pour les jeunes orientés par les Missions locales, la population correspond bien au public cible, en dehors des catégories de prise en charge habituelle de l'action sociale. Futurs sortant de certains dispositifs, n'ayant pas la possibilité d'entrer dans d'autres, ne relevant pas de mesures du « droit commun », ces jeunes se retrouvent dans un « entre-deux », dans une zone de vulnérabilité au sens où comme le définit Robert Castel¹⁰, ces jeunes risquent de basculer dans une zone de désaffiliation.

¹⁰ Castel R., Les métamorphoses de la question sociale, Paris, Arthème Fayard, 1995.

Les organismes prescripteurs

Nombre de jeunes orientés selon les organismes prescripteurs

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	17	12,1 %
ASE	37	26,4 %
PJJ	20	14,3 %
Mission Locale	40	28,6 %
Club de prévention	17	12,1 %
DASO	9	6,4 %
Total	140	100,0 %

Source : Enquête LERFAS. Réponse à la question : Nom de la structure dont dépend le jeune

En regroupant les jeunes orientés par l'ASE et la DASO, ce sont 46 jeunes orientés par le conseil général, qui constitue la majorité de la population. Si le nombre de jeunes orientés par la PJJ est si peu important, il est proportionnel au nombre de jeunes pris en charge par la PJJ sur le territoire sélectionné par l'expérimentation. En effet, les jeunes accueillis par L'ASE sont trois fois plus nombreux que les jeunes accueillis par la PJJ. Les missions locales représentent le second organisme prescripteur ayant orienté le plus de jeunes dans le dispositif ROAD. Si l'on considère que les jeunes ciblés par l'expérimentation étaient avant tout les futurs sortants de l'ASE et la PJJ, nous pouvons nous interroger sur ce nombre important de jeunes orientés par les missions locales. En ce qui concerne les caractéristiques des jeunes, par organisme prescripteur, nous n'observons pas de différences, si ce n'est celles liés aux différences d'âges. Les jeunes orientés par les missions locales sont sensiblement plus âgés (et donc plus souvent en emploi ou à la recherche d'un emploi) que les jeunes orientés par les autres organismes. Une question abordait une éventuelle prise en charge antérieure par l'ASE ou la PJJ, qui n'a pas été suffisamment renseignée pour répondre.

Nous pouvons cependant dire que si l'on considère que le public cible du dispositif est les jeunes « en difficulté » et en risque de rupture, les jeunes orientés par les missions locales ou les club de prévention présentent les mêmes caractéristiques que les jeunes orientés par l'ASE, la DASO et la PJJ.

Situations de vulnérabilité : le point commun de jeunes aux profils diversifiés

Des contextes familiaux vulnérables

Le point commun de la population est la vulnérabilité des contextes familiaux. Nous pouvons évoquer le cumul de facteurs de vulnérabilité économique et de vulnérabilité sociale. De manière générale, les jeunes entrés dans le dispositif ROAD présentent plus souvent que la moyenne des caractéristiques de vulnérabilité. 22,1% des jeunes vivent ou ont vécu dans des familles monoparentales. A titre de comparaison, en 2006 en Ile de France 19,3% des jeunes âgés de moins de 25 ans vivent dans des familles monoparentales (INSEE).

39,5% des mères et 45,9% des pères sont en activité professionnelle, 16,1% des jeunes ont leur père et leur mère qui sont en activité professionnelle.

48% des mères et 33% des pères vivent en HLM.

Dans 10,9% des cas, les mères sont décédées ; dans 14,4% des cas, les pères sont décédés. Dans 2,7% des cas les deux parents sont décédés. 29,1% des jeunes déclarent ne pas avoir de contact avec leur mère, et 44,4% des jeunes déclarent ne pas avoir de contact avec leur père. 19,2% des jeunes déclarent ne pas avoir de contact avec leurs proches. Les jeunes qui n'ont pas de contact avec leurs parents sont très majoritairement des jeunes accompagnés par l'ASE et les Missions locales.

Des jeunes eux-mêmes dans des zones de vulnérabilité

Les situations de vulnérabilité économique et sociale se transmettent d'une génération à l'autre. Les difficultés financières et de vulnérabilité sociale caractérisent la population orientée vers le dispositif ROAD.

Malgré le peu de ressources des jeunes (53,8% des jeunes déclarent avoir eu des ressources inférieures à 250 euros le mois dernier), ils n'entrent pas dans les catégories leur permettant de bénéficier d'aides du droit commun. Seul 2,9 % des jeunes bénéficient du RSA, 2,9% bénéficient de prestations familiales, 7,1% bénéficient d'allocations logement, 10% bénéficient d'un contrat CIVIS et 15% d'une source complémentaire autre (ASE, Allocation Jeune majeur, FDAJ...). Si les jeunes ont majoritairement une expérience d'emploi - 78% d'entre eux répondent « oui » à la question : *Avez vous déjà eu un emploi (même à temps partiel)* - celle-ci n'est pas suffisante pour leur permettre de percevoir des aides.

Montant total des ressources des jeunes le mois dernier

Classes	Effectifs	%
Non réponse	49	35,0 %
Moins de 250,2	49	35,0 %
de 250,2 à 500,3	21	15,0 %
de 500,3 à 750,5	9	6,4 %
de 750,5 à 1000,7	7	5,0 %
de 1000,7 à 1250,8	4	2,8 %
1250,8 et plus	1	,7 %
Total	140	100,0 %

Source : Enquête LERFAS. Question : *Quel est le montant total de vos ressources le mois dernier (en euros) ?*

Les situations financières des jeunes ne peuvent être appréhendées sans considérer aussi le type de logement dans lesquels ils se trouvent.

Il apparaît que les jeunes vivant sous le toit parental ne sont pas ceux qui disposent le moins de ressources. A l'inverse, les jeunes dans les situations de grande précarité de logement (CHRS, hôtel ou pas de logement stable), soit 15% de la population, ne bénéficient en grande majorité d'aucune aide.

Les données nationales montrent une tendance au retardement de la décohabitation familiale. En effet, les jeunes partent en moyenne de chez leurs parents vers 25 ans, et un jeune sur cinq est amené à retourner vivre au domicile familiale après une situation de « rupture » : fin

d'études, recherche d'emploi, chômage, séparation. Parmi les jeunes entrés dans le dispositif ROAD, seul 38,3% des 18-21 ans et 25,6% des 22-27 ans vivent « sous le toit parental ».

**Types de logement des jeunes orientés dans le dispositif ROAD
au moment de leur orientation**

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	3,5%
Sous le toit parental	46	32,9%
Logement autonome	10	7,1%
Chez un membre de la famille	10	7,1%
Chez des amis	9	6,4%
En CHRS Hôtel	8	5,8%
En FJT	7	5,0%
En résidence sociale	10	7,1%
Pas de logement stable	13	9,3%
Foyer ASE, PJJ, MECS	13	9,3%
Autre	9	6,4%
Total / interrogés	140	

Source : Enquête LERFAS. Question : Dans quel type de logement habitez-vous ?

La difficulté pour se loger de manière autonome n'est pas la seule difficulté financière rencontrée par les jeunes orientés vers le dispositif ROAD. 30,7% des jeunes disent avoir eu des problèmes financiers dans l'année. Les difficultés financières rencontrées pour l'alimentation sont citées par 47% des jeunes, pour l'achat de vêtement par 52,8% des jeunes et pour les loisirs par 40%. Nous pouvons faire l'hypothèse que 32,1% des jeunes (ce chiffre correspond au pourcentage de non réponses) n'ont pas eu de difficultés financières durant ces 3 derniers mois pour les items proposés.

Difficultés financières rencontrées par les jeunes durant ces 3 derniers mois

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	45	
Alimentation	66	23,1 %
Achat de vêtement	74	25,9 %
Facture (EDF, téléphone)	28	9,8 %
Amende (réparation de préjudice, transport)	35	12,2 %
Fournitures scolaire/formation	27	9,4 %
Loisirs	56	19,6 %
Total / réponses	286	100,0 %

Interrogés : 140 / Répondants : 95 / Réponses : 286. Pourcentages calculés sur la base des réponses
Réponse à la question : Durant les 3 derniers mois, avez-vous rencontré des difficultés financières pour faire face à vos besoins ?

Comme l'avait l'observé Robert Castel¹¹ le passage d'une zone de vulnérabilité sociale à une zone de désaffiliation peut s'expliquer par l'addition d'une précarité de l'emploi et des ressources économiques et d'une fragilité des liens sociaux. La question des relations sociales est donc tout aussi importante à considérer. Nous avons déjà repéré précédemment les jeunes n'ayant pas de contact avec leurs parents et les membres de leurs familles. Il semble important de noter d'autres facteurs informant sur des risques de désaffiliation.

42,9% des jeunes disent ressentir fréquemment un sentiment de solitude. Et 20% des jeunes disent ne pas avoir d'amis avec qui ils peuvent discuter et se confier en cas de difficulté. Ce sont majoritairement les jeunes orientés par l'ASE, la DASO et les missions locales qui sont le plus souvent dans ces situations de vulnérabilité sociale. L'âge et la situation impact également l'isolement. En effet, l'école, la formation augmente la possibilité d'avoir des amis. Nous pouvons également faire l'hypothèse que les jeunes étrangers primo-arrivants accueillis par l'ASE et la DASO n'ont pas encore créé de réseau d'amitié sur le territoire. Un autre élément intéressant à relever est que les jeunes orientées par les clubs de préventions sont moins nombreux à ressentir un fréquent sentiment de solitude, mais pour 29,4% d'entre eux, ils n'ont pas d'amis avec qui ils peuvent discuter et se confier en cas de difficulté.

Les jeunes à la recherche d'un emploi sont les plus nombreux à ressentir la solitude, et les jeunes en contrat aidés et stagiaires de la formation professionnelle ressentent pour beaucoup d'entre eux de la solitude (75% et 43,8%). Nous pouvons noter que le sentiment de solitude est particulièrement présent chez les jeunes femmes (49,2%)

Les jeunes accompagnés par ROAD ont pour point commun d'être issus de familles ayant peu de ressources économiques et sociales et ils se trouvent eux-même dans une situation vulnérable d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue sociale.

Les différents groupes - familiaux, scolaires/de formation, professionnels, sportifs, de loisirs - sont autant d'espaces permettant la création de liens et de réseaux mobilisables pour la recherche d'un stage, d'un emploi, d'un logement, pour un choix d'orientation, mais aussi pour échanger et prendre du recul par rapport à d'éventuelles situations difficiles.

¹¹ Castel, 1997.

Scolarité, formation, et expérience d'emploi : des situations hétérogènes

Situation des jeunes au moment de leur entrée dans le dispositif ROAD

	Effectifs	Fréquence	
Non réponse	6		
Etudiant(e)	14	10,0%	Formant 3%
Lycéen(e)	20	14,3%	
En établissement ou école spécialisée	2	1,4%	
En apprentissage	4	2,9%	
En formation par alternance	6	4,3%	
Stagiaire de la formation professionnelle	16	11,4%	
En contrat aidé (CAE, CIE,)	4	2,9%	
En emploi (temps partiel)	7	5,0%	
En emploi (temps complet)	6	4,3%	
A la recherche d'un emploi (sans être inscrit au pôle emploi)	17	12,1%	
A la recherche d'un emploi (inscrit au pôle emploi)	26	18,6%	
Autre : En attente d'entrée en formation, à la recherche d'un stage ou d'un apprentissage	30	21,4%	
Total / interrogés	140		

Interrogés : 140 / Répondants : 134 / Réponses : 152. Pourcentages calculés sur la base des interrogés
Réponse à la question : *Quelle est actuellement votre situation (choix multiples) ?*

Nous observons des situations hétérogènes, liées à l'âge et à la trajectoire du jeune (décrochage, expériences professionnels)

Diplôme, niveau et expérience scolaire

L'un des facteurs déterminant les situations des jeunes entrés dans le dispositif ROAD est leur niveau d'étude scolaire, et les diplômes qu'ils ont obtenus.

Niveau d'étude et/ou diplômes obtenus

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	15	10,7 %
Fin études primaires (avant 3ème)	21	15,0 %
CAP-BEP niveau	39	27,9 %
CAP-BEP validé (arrêt 2nd et 1ère)	18	12,9 %
Niveau BAC ou brevet technique	23	16,4 %
BAC validé	20	14,3 %
III : BAC+2 et plus	4	2,9 %
Total	140	100,0 %

Source : Enquête LERAS. Question : Niveau scolaire : quel est votre dernier diplôme obtenu (ou éventuellement la dernière classe fréquentée)

D'autres éléments peuvent être mis en avant afin de saisir l'expérience scolaire. La rupture de la scolarité avant l'obtention d'un diplôme en constitue un.

Causes de rupture prématurée de la scolarité

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	77	
Exclusion définitive d'un collège ou lycée	24	27,6 %
Exclusion définitive de plusieurs établissements (collèges ou lycées)	4	4,6 %
Décision volontaire de quitter le collège ou le lycée dès que possible	25	28,7 %
Obligation de quitter le système scolaire bien que vous souhaitiez continuer vos études	24	27,6 %
Départ de l'école avant 16 ans	10	11,5 %
Total / réponses	87	100,0 %

Source : Enquête LERFAS. Interrogés : 140 / Répondants : 63 / Réponses : 87

Nous observons que 45% de la population a quitté le système éducatif prématurément, 32% ont été exclu du système éducatif et 27,6% ont été contraints de quitter le système éducatif. Le genre et les organismes prescripteurs n'ont pas d'incidence sur ces situations de ruptures scolaires. Mais nous pouvons faire l'hypothèse d'un fort taux de décrochage comparé aux données nationales. L'orientation fait l'objet de nombreux débats (commission jeunesse 2009)¹². Nous avons donc interrogé les jeunes sur le secteur dans lequel ils souhaitaient s'orienter et celui en direction duquel ils ont finalement été orientés, puis ce qu'ils souhaitent faire aujourd'hui. Les jeunes citent généralement des métiers précis. Les orientations sont pour la moitié celles qui étaient choisies au départ. Souvent l'idée de départ est reprise suite à une mauvaise orientation, et parfois c'est l'orientation qui constitue le nouveau projet.

Nous pouvons également faire l'hypothèse que les ressentis négatifs ou positifs de l'expérience scolaire peuvent influencer une possible reprise d'étude, voire entraîner une réticence ou au contraire de meilleures dispositions. Ce sentiment informe également sur ce qui peut avoir de l'importance, la perception de soi, et ce que nous pouvons assimiler à l'estime de soi. En effet, comme le remarque Bernard Charlot¹³, pendant leurs jeunes années les enfants et les adolescents ne sont rarement perçus autrement que par leur statut d'élève. Les événements durant leur expériences scolaires entraînent donc la construction d'une identité soit plutôt positive ou plutôt négative. Les mauvais ou meilleurs souvenirs d'école peuvent informer sur les représentations des jeunes et leurs possibles dispositions quant à l'entrée en formation. Une question portait sur les « mauvais souvenirs » (*Pouvez-vous raconter votre moins bon souvenir d'école ?*). Sur les 75 réponses, 8 jeunes disent ne pas avoir de mauvais souvenirs, 17 citent des mauvais résultats, échecs à des examens ou diplômes et redoublements. 13 jeunes évoquent des sanctions et des exclusions qu'ils n'ont souvent pas compris ou trouvé injustes. 11 jeunes parlent de l'organisation des cours, des enseignants, et enfin 7 jeunes parlent de violence et d'humiliations de la part d'élèves ou d'adultes. A l'inverse, si nous nous intéressons aux meilleurs souvenirs, sur les 84 réponses 7 jeunes disent ne pas avoir de bons souvenirs. 25 jeunes évoquent le fait d'obtenir un diplôme, 15 jeunes évoquent des amitiés ou relations amoureuses, 13 citent des sorties scolaires, voyages ou fêtes, 11 jeunes parlent de félicitations obtenues, de reconnaissance d'enseignants et 10 jeunes parlent d'une matière ou d'une période scolaire. Ces événements sont constitutifs de la mémoire autobiographique, et peuvent être des freins ou des leviers. Parfois, la signification de l'événement importe davantage que l'événement dans sa réalité même : « *le jour où j'ai eu mon brevet, je me suis senti capable de tout faire.* »

¹² Rapport de la Commission Jeunesse, 2009.

¹³ Charlot, 1997.

Au delà de la mobilité et de l'accès plus facile à certains emplois, le permis est un « diplôme » qui peut constituer une possibilité de valorisation. A leur entrée dans le dispositif, seul 10% des jeunes ont leur permis.

Insertion professionnelle, expérience d'emploi et démarches.

La situation au moment de l'entrée dans le dispositif ne suffit pas à saisir la situation vis-à-vis de l'emploi. Le fait d'avoir déjà eu ou déjà cherché un emploi, d'avoir eu des expériences d'emploi, que celles-ci se soient plus ou moins bien passées sont des facteurs qui peuvent être des freins ou des leviers à l'insertion professionnelle. 70% des jeunes ont fait des démarches de recherche d'emploi, 55,7% ont une expérience d'emploi. Sur les 87 réponses, 75 jeunes ont eu lors de leurs expériences professionnels de bonnes, voir de très bonnes relations avec leurs employeurs et sur les 83 réponses, 79 jeunes disent avoir eu des expériences bonnes ou très bonnes avec leurs collègues. Les expériences professionnelles lorsqu'elles sont décrites semblent donc globalement satisfaisantes.

En résumé, les caractéristiques communes de la population sont les défauts de capitaux économiques et sociaux à cette période particulière qu'est le passage à l'âge adulte. Ce qui différencie les jeunes entre eux, ce sont leurs expériences scolaires, sociales, ainsi que leurs expériences d'emploi, comme nous l'avons mis en avant précédemment. Dans ce contexte, la fin d'accompagnement entraîne un basculement prématuré dans une vie d'adulte non anticipée. L'Etat social prévoit d'accompagner la jeunesse jusqu'à ses 18 ans, voire dans le cas de contrats jeunes majeurs, jusqu'à 21 ans. Ce basculement au statut d'adulte est précoce si l'on tient compte des évolutions de la jeunesse¹⁴. En effet, aujourd'hui en France, les jeunes obtiennent un emploi stable à 28 ans, et ont leur premier enfant autour de 30 ans¹⁵. Si les jeunes partent en moyenne de chez leurs parents vers 25 ans, un départ sur cinq est provisoire. La fin des études et la recherche d'un premier emploi, la perte d'un travail, une séparation sont des motifs de retour au domicile familial. Ces évolutions entraînent un allongement de la jeunesse et un flou quant à ses limites. Dans ce contexte, les institutions se donnent pour objectif « d'accompagner les jeunes à l'autonomie » et au « passage à l'âge adulte ». François Dubet définit le passage à l'âge adulte par l'acquisition du sentiment de réciprocité. Selon lui, être adulte, c'est être « *capable de prendre des responsabilités* » et « *capable de se projeter dans une temporalité* ». Etre adulte, être autonome, des injonctions fortes qui ne sont pas seulement celles des professionnels du champ de l'action sociale, mais aussi celles de nos sociétés contemporaines. Pourtant, la nécessité de recours aux ressources familiales notamment à cette période incertaine de la jeunesse disqualifie¹⁶ les jeunes en rupture familiale, ou ceux dont les familles sont déjà en situation difficile. La mise en place du RSA Jeune, ne semble pas résoudre la problématique. Le 6 mars 2012, la CNAF ne compte que 9 000 allocataires¹⁷. On est bien loin des 160 000 jeunes concernés évoqués par le président de la république au moment de l'annonce de sa mise en place. Selon la CNAF, ce sont les conditions d'accès à l'allocation qui sont à l'origine de ce fait. Un vide subsiste donc, plaçant un certain nombre de jeunes dans une situation de vulnérabilité.

¹⁴ Galland O., Sociologie de la jeunesse (4^{ème} édition), Paris, Armand Colin, 2007.

¹⁵ Economie et statistique N°337-338, 2000.

¹⁶ Paugam S., La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, PUF, 1994.

¹⁷ CNAF, dans l'essentiel N°117, de Décembre 2011

Les inquiétudes des jeunes

Pour la majorité des jeunes entrés dans le dispositif ROAD, le passage à l'âge adulte signifie surtout la fin de la prise en charge. Une « rupture » qui inquiète¹⁸ :

- « *Je sais pas ce qui va se passer à mes 21 ans* » (20 ans, suivi par l'ASE),
- « *Il me reste 4 mois, je me disais bien qu'un jour ou l'autre ça allait se terminer* » (20 ans, suivi par la PJJ)

Ce que mettent en avant ces jeunes lorsqu'ils parlent de leur accompagnement est souvent de l'ordre de la relation de confiance, davantage que des résultats de l'accompagnement.

Le besoin de personne « ressource », sur un temps plutôt long semble rassurer les jeunes : « *avant je pouvais voir (mon éducatrice référente) 4 à 5 fois dans le mois, maintenant que je travaille, c'est une fois par mois, elle me conseille, elle m'oriente un peu, elle était vraiment gentille avec moi ; elle me conseille comme si j'étais sa fille* » (jeune 20 ASE).

Cette crainte des jeunes est partagée par les professionnels, pour qui l'accompagnement à « l'autonomie » les placent à une situation d'impasse. En effet, dans le champ de l'action sociale, contraint par des critères d'âge, devenir adulte revient à être autonome, une autonomie assurée par une insertion sociale et professionnelle stable. Si cette partie vise à décrire la population orientée vers le dispositif, nous considérons, dans une perspective interactionniste¹⁹, que la perception des jeunes par les professionnels est importante à analyser pour comprendre ce qui est consciemment ou non renvoyé aux jeunes.

Dans les discours des professionnels, la peur de l'échec à cette injonction se traduit de trois façons :

- la négation de l'après : « *Après, on n'en parle pas... On sait que ça va se terminer un jour mais on fait rien de particulier* » (Educateur spécialisé, ASE)
- la tentative de légitimation de l'échec : « *nos jeunes ils sont incasables* », « *difficiles* »²⁰ ;
- une souffrance des professionnels qui se sentent « incompetents », incapables d'atteindre les objectifs attendus et tentent parfois de cacher, à leurs supérieurs, leurs difficultés.

Pourtant la question de la fin de prise en charge interroge et inquiète. Elle est présente dans les interstices des institutions lorsqu'elle ne fait pas l'objet d'accompagnement particulier :

- « *Les jeunes qui sont en foyer, en famille d'accueil, ils ne sont pas autonomes. Quand ils sortent, à 18 ans, ils ne sont pas préparés* » (Responsable de service Structure ASE)²¹,
- « *Quand on a vécu en foyer on est déconnecté : les jeunes n'ont jamais fait leurs courses tout seuls, on les accompagne à leur rendez-vous médical, ils mangent en collectivité, ils sont peut-être encore moins autonomes que des jeunes qui quittent leur famille, et pourtant ils doivent partir plus tôt.* » (Responsable Service ASE)
- « *Quand vous êtes pris en charge à l'ASE on vous fait tout, après quand vous sortez vous êtes pas préparé.* ».
- Un après qui n'est plus du ressort d'aucun service : « *Nous on arrête à 21 ans, si on continue... c'est en plus* » amenant à des constats pessimistes : « *pour l'instant, nos jeunes ils partent plutôt en prison, sinon ils sont orientés vers les missions locales.* » (Responsable Service ASE).

¹⁸ Les témoignages ont été récoltés par le biais des entretiens semi-directif menés avec les jeunes, l'ensemble des noms a été changé.

¹⁹ Les sociologues de l'Ecole de Chicago partent de l'idée que nous partageons que les individus produisent les faits sociaux par leur interaction.

²⁰ Extraits d'entretiens collectifs menés avec les professionnels de terrain référents ROAD

²¹ Extraits d'entretiens individuels menés avec les cadres des différentes organisations, membres de la commission ROAD

Les missions locales, mises en place en 1982 à la suite du Rapport Schwartz ont pour mission de remplir le vide administratif entre 18 et 25 ans. Mais plusieurs professionnels de l'ASE ou de la PJJ avouent ne pas avoir le réflexe de parler aux jeunes qu'ils accompagnent de l'existence de celles-ci. Du point de vue des jeunes, les inquiétudes se font également ressentir, lorsqu'ils pensent à la fin de leur accompagnement.

Les limites de l'approche individualisée : Entre (In) dépendance, toute puissance ou impuissance des professionnels

Pour conserver une marge de manœuvre, une forme d'indépendance, chacun travaille de son côté, chaque organisation pour elle-même et parfois même chaque professionnel individuellement au sein d'une organisation.

- « *Y a des jeunes, on les aurait jamais proposé (pour le dispositif) et on s'est aperçu que le club de prévention les avait proposé.* »²² (Réfèrent Mission locale)

Une sélection des jeunes s'opère. Chacun tente soit de cacher son impuissance, soit de faire preuve d'une forme de puissance. La responsable d'un service de prévention explique :

- « *Nos jeunes sont trop en difficulté pour qu'on les envoie vers quelqu'un d'autre que nous, c'est une certitude. Il y a une relation forte, les éducateurs vont les voir en prison. Mais on ne veut pas les envoyer ailleurs.* »²³ (Coordinateur service de prévention)

Se faire aider, passer le relais, travailler avec d'autres, c'est donner à l'autre la possibilité de juger, admettre que l'on y arrive pas seul. Difficile dans un contexte où les organisations sont remaniées et sans cesse soumises au risque d'une perte de financement. Dans cet environnement, les professionnels se recentrent sur l'accompagnement, au risque de renforcer la « relation de dépendance assistant-assisté »²⁴ et d'influencer ce que Serge Paugam nomme une « carrière d'assisté », où chacun tente de s'identifier et de correspondre aux attentes de l'autre.

- « *Je vous préviens, je vais vous faire pleurer, je fais pleurer toutes les assistantes sociales* »²⁵.

Le professionnel endosse le rôle de celui qui a du pouvoir et a « toujours la solution » tirant ses compétences de son apport indispensable pour le jeune.

- « *Je me sens utile par rapport à mon métier, il y a une forme de reconnaissance quand un jeune me dit que c'est grâce à moi qu'il a réussi à s'en sortir.* » (Educateur ASE)

Certains professionnels évoquent leurs difficultés entre les politiques financeurs qui leur demande d'insérer professionnellement et des jeunes qui pensent « qu'on va leur donner du travail ». L'objectif d'insertion professionnelle est nécessairement vécu comme inatteignable, engendrant de ce fait une forme de frustration. Le discours sur la population de « plus en plus difficile », ou « in-insérable » n'est il pas une forme de justification permettant aux professionnels de s'expliquer leur échec ?

²² Réfèrent Mission locale

²³ Coordinateur Club de prévention.

²⁴ Paugam S., La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, PUF, 1994.

²⁵ Préambule d'une jeune suivie par la Mission locale interviewée dans le cadre de l'enquête.

Le public orienté vers ROAD par les prescripteurs est-il représentatif du public habituellement accueilli par les organismes ?

Plusieurs hypothèses successives ont été émises par les professionnels au moment de la construction du dispositif. En premier lieu, les membres du comité technique (professionnels cadres) pensaient que les jeunes orientés dans ROAD seraient les jeunes les plus « en rupture », les plus « désaffiliés ». Au fur et à mesure de la mise en œuvre méthodologique de la démarche, ces mêmes cadres ont estimé que seuls les jeunes « ayant un projet avancé » pouvaient être acceptés dans le dispositif.

En terme de caractéristiques descriptives, il semble que le public soit globalement représentatif du public accueilli par les organismes partenaires. Les différents critères explicatifs socioéconomiques, culturels, ainsi que les niveaux d'études, les expériences d'emploi sont représentatifs de la population de manière générale. Les questionnaires rendent cependant compte de la présence de mineurs étrangers isolés ou jeunes majeurs anciennement mineurs étrangers isolés, en nombre légèrement supérieur à la réalité du point de vue de l'ASE.

L'enquête qualitative a permis d'observer une utilisation différente de ROAD par les différents partenaires du dispositif. Il semble que le dispositif a permis aux professionnels des organisations partenaires de reprendre une forme de pouvoir²⁶ d'action quant à leur accompagnement, venant répondre aux besoins et manques de chacun.

Pour les professionnels de la PJJ, le dispositif ROAD a permis de donner les moyens aux jeunes de réaliser des projets.

- « Pour certains jeunes c'était une ressource, se dire qu'ils pouvaient avoir un financement pour un projet : c'était positif pour eux, ça a permis de les amener vers la construction d'un projet solide... c'est une expérience positive : un gamin qui est parti au Canada, ça compte dans leur vie... C'est des richesses, des expériences, des choses importantes. » (Educateur spécialisé, PJJ) »
- « Concrètement, ça a rendu des choses possibles. On a des gamins pour qui tout est compliqué. » (Educateur spécialisé, PJJ) »

Pour les professionnels des missions locale, ROAD a permis une stabilisation des situations, indispensable à la temporalité des projets des jeunes :

- « ROAD a permis de sécuriser le parcours des jeunes et de ne pas être dans l'urgence, de pouvoir vraiment faire un travail sur le projet professionnel, sécurisé à moyen terme ».
- « Cette jeune était en école d'aide-Soignant. C'est ce qu'elle a toujours voulu faire. L'allocation lui a permis de se poser, elle va travailler dans un an. Du coup elle a pu se concentrer sur ses études, se poser, et ne pas être obligée de foncer sur le Mac Do. Il y a un impact du dispositif sur le travail du professionnel. Ne pas être pressé par des impératifs financiers parce qu'on est pressé par le temps... On le voit bien au niveau de l'entretien. Il y a une pression folle. Une pression de trouver quelque chose, envoyer rapidement le courrier, si le jeune part sans courrier, on a 45 minutes, alors on fait le courrier à sa place. Il y a cette pression, parce que derrière y a un vrai problème d'hébergement, un souci financier. Le dispositif permet une sécurité financière permettant de réfléchir aux projets. » (Réfèrent mission locale).

²⁶ Nous utilisons le terme de pouvoir au sens de Michel Crozier, c'est à dire de pouvoir d'agir d'acteur dans un système.

En ce qui concerne les professionnels de l'ASE, le dispositif a permis une ouverture du travail, un partenariat bénéfique pour l'accompagnement des jeunes particulièrement isolés, et futurs sortants de l'ASE.

- « on a des jeunes qui sont vraiment tout seuls, et nous on est démuni face à ça... Le principe du parrainage est un outil pour nous permettre ça. »
- « Les jeunes étrangers, c'est un peu particulier, on n'a pas vraiment les moyens de faire quelque chose pour eux, là ça permettait de mettre en place quelque chose ».

Pour les associations et services de prévention, ROAD a constitué une accroche, une possibilité de construire un lien entre les jeunes et les institutions, notamment par la connaissance que les professionnels eux même ont pu acquérir par le biais des rencontres entre partenaires et des commissions.

- « cela a permis d'accrocher et de tester les projets de jeunes.... Ça a eu le mérite d'accrocher des jeunes un peu largués... C'est quelque chose de plus, une ouverture supplémentaire, en dernier recours, lorsque tous les dispositifs de droit commun ont été utilisés ».
- « ROAD nous a permis de connaître des dispositifs, notamment le FDAJ »
- « Amener un certain nombre de jeunes vers les institutions... On a raccroché des choses qui étaient un peu perdues... »

Cependant, si la population orientée par les associations de préventions présente les mêmes caractéristiques que la population accueillie par la prévention de manière générale, il apparaît dans l'enquête qualitative que les professionnels ont opéré une sorte de filtrage en proposant le dispositif plutôt à des jeunes n'étant pas trop « présents » dans les espaces publics du quartier. En effet, les professionnels, ayant connu une expérience d'aide similaire ont craint qu'un bouche à oreille trop important ne se fasse dans le quartier et de devoir gérer une masse importante de demandes identiques.

Adhésion du public ciblé au dispositif : Une posture d'acteur pour les jeunes accompagnés

Comme nous l'avons observé, le public ciblé est bien celui qui a adhéré au dispositif. Au départ, le public visé l'était de manière « indirecte », dans le sens où le dispositif s'adressait aux professionnels dans leur possibilité d'accompagner les jeunes. Mais au fil de la démarche et de l'appropriation d'un langage commun, les jeunes ont pu avoir eux-mêmes l'information et aller d'eux-mêmes faire la demande d'entrée dans le dispositif auprès de leur référent. Cependant, une particularité du dispositif a permis aux jeunes d'adopter une posture d'acteur qu'il convient de repérer. Après avoir mis en place et rodé l'instance des commissions, il a été acté en comité technique que les jeunes puissent participer à la commission. Cette participation a été fortement débattue, et les désaccords sur ce point se sont ressentis puisque seulement 27 jeunes ont assisté à la commission (essentiellement des jeunes des EDS). Cependant ces quelques cas ont permis d'observer la posture d'acteur et les effets de responsabilisation et de valorisation que pouvait avoir cet événement dans la trajectoire du jeune. Ce fait a été mis en avant par plusieurs cadres et référents.

- « Pour les jeunes le fait d'assister à la commission, de devoir venir expliquer son projet, c'est quelque chose d'important, ils arrivent bien habillés, bien coiffés, ils ont préparé ce qu'ils vont dire, ils sont stressés, et quand ils savent qu'ils ont été pris, c'est vraiment valorisant. » (Assistant de service sociale DASO)
- « Après la commission, on appelle les jeunes pour leur dire que c'est bon. Ils disent : oui ils m'ont choisi. » (Educateur spécialisé, PJJ)

C'est donc peut être plus dans l'inscription dans le dispositif en lui même que nous pouvons parler d'adhésion. Du point de vue de certains professionnels : « *L'allocation a permis au jeune de se prendre en charge. C'est à lui de gérer son budget. Il est donc autonome, en pouvant être aidé. Il n'est pas pris en charge de A à Z, comme cela peut être le cas dans une institution.* » (Assistant de service sociale ASE). Nous pouvons remarquer que le nombre d'allocation suspendue (pour non respect du règlement) est minoritaire. Nous verrons en effet de quelle manière l'instance de la commission et son fonctionnement a œuvré vers une place d'acteur du jeune au sein du dispositif.

2.1.2 Les effets du dispositif expérimenté

2.1.3 Un levier dans la trajectoire des jeunes (Impact du dispositif)

Le dispositif ROAD : accompagner collectivement pour être au plus proche des besoins et des potentiels de chaque jeune

Demande des jeunes et réponses de la commission

Comme nous venons de l'évoquer, si le dispositif permet aux jeunes d'avoir une posture d'acteur, c'est aussi parce les demandes faites à la commission en sont à l'origine. A partir du tableau de la commission (203 jeunes) nous dénombrons :

- **62 demandes d'aides à la formation,**
- 31 demandes de formations professionnelles,
- 32 orientations de la commission vers des formations, études, scolarités (13 EDS, 11 ML, 2 prévention, 5 UEMO),
- 11 demandes de formation insertion (formation insertion stage permettant de travailler le projet professionnel, l'accès à l'emploi, ou encore l'acquisition de la langue),
- 25 orientations de la commission vers des formations « insertion » (7 EDS, 13 ML, 1 prévention, 3 UEMO; 2 prévention),
- 12 poursuites de scolarité/étude/formation. La commission pointe pour 48 jeunes le soutien pour la poursuite de la scolarité/études/formation... (14 UEMO, 13 EDS, 11 ML, 5 MECS),
- 8 recherches de stage ou d'alternance pour entrer en formation ou poursuivre des études ; 4 réponses en ce sens du point de vue de la commission,
- 19 jeunes en demande d'aide à la formation sont orientés vers les missions locales (11 EDS, 4 UEMO, 3 prévention).

- 91 jeunes ont formulé une **demande d'allocation ROAD.**
- 19 jeunes n'ont pas obtenu cette allocation : majoritairement la commission les a orienté vers une allocation ponctuelle, le FDAJ (une aide financière de droit commun), ou d'autres orientations.

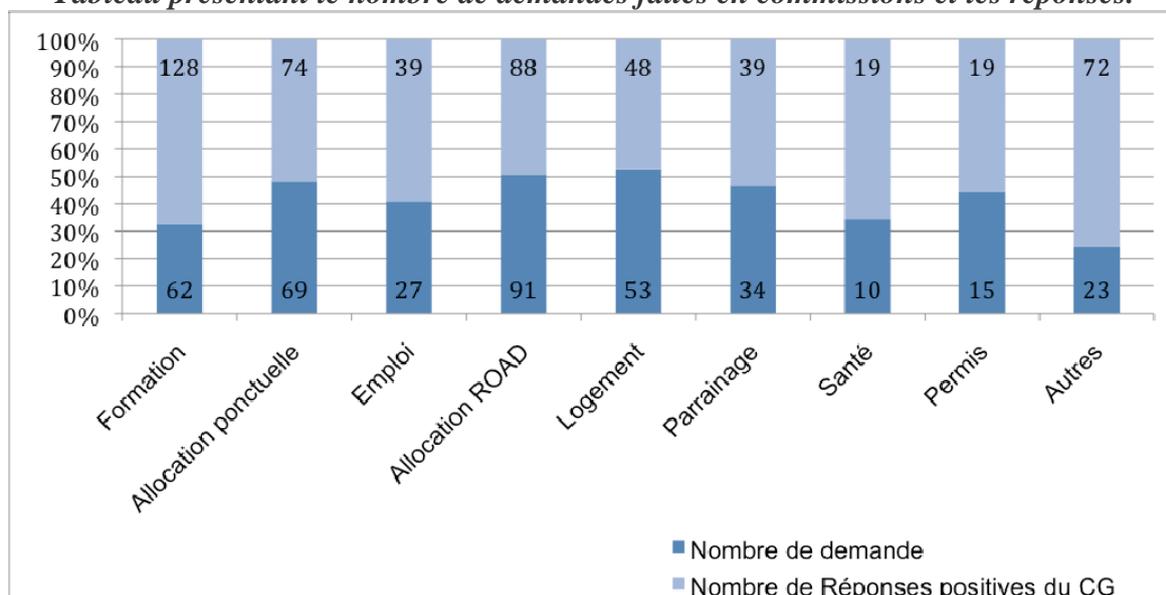
A la suite de ces demandes, les réponses de la commission sont les suivantes :

- 36 allocations ROAD entre 1 et 3 mois
- 40 allocations ROAD entre 4 et 6 mois
- 1 allocation ROAD entre 7 et 10 mois
- 10 cas à revoir.

- **69 demandes d'allocations ponctuelles ;**
- 46 allocations ponctuelles pour la mobilité : permis, titre de transport, séjour linguistique, expérience de mobilité... Pour 11 jeunes la commission a décidé de ne pas prendre en charge la demande d'aide à la mobilité.

- 18 allocations ponctuelles pour la formation, études et scolarité : payer les frais d'inscription, le matériel ou une formation payante. Pour 3 jeunes, la commission a décidé de ne pas prendre en charge la formation.
- allocations ponctuelles pour des problèmes administratifs : démarche d'obtention de papiers d'identité, titre de séjour.
- 2 allocations ponctuelles pour des problèmes de santé.
- 1 allocation ponctuelle subsistance ;
- **27 demandes d'aide à la recherche d'un emploi**
- 20 jeunes souhaitent être aidés, ou pouvoir chercher un emploi.
- 7 jeunes actuellement en emploi cherchent à avoir un emploi stable.
- Pour 18 cas, la commission pointe la nécessité de poursuivre l'emploi actuel (9 EDS ; 6 ML ; 2 prévention, 1 UEMO),
- **53 demandes d'aides au logement.**
- 29 réponses seulement de la commission : Orientation FJT, association, relais, Mission locale, CHRS... Ou aide pour le maintien du logement actuel.
- 34 demandes de parrainage. Ces demandes de parrainage viennent très majoritairement des jeunes suivi par les EDS (23 EDS, 5 MECS ; 4 ML ; 2 prévention, 1 UEMO). Pour 7 cas, la commission a décidé de ne pas orienter vers le parrainage.
- 10 demandes d'aide concernant la santé. (5 ML ; 4 EDS) sur les 10 , La commission a décidé pour 5 des jeunes des orientations vers un spécialiste...
- Parrainage
- 15 demandes d'aides à la mobilité

Tableau présentant le nombre de demandes faites en commissions et les réponses.



Si les réponses positives de la commission aux demandes effectuées sont nombreuses, il est intéressant de noter que des orientations, des propositions ont été faites sans que la demande soit formulée au départ par le jeune ou/et son référent. Les observations faites en commission permettent de comprendre cela. En effet, lors des échanges entre cadres des différentes institutions, chacun tente d'interroger la situation de sa posture institutionnelle mais surtout à partir de ce qu'il maîtrise. C'est donc une approche plurielle de la situation qui est faite. Sont repérés rapidement, grâce aux éclairage du référent ou du jeune, les freins et les leviers de

celui-ci. Les réponses de la commission sont donc parfois signe d'une volonté d'action sur ces freins ou ces leviers, favorisant ou rendant possible la demande initiale. La concentration des moyens joue aussi pour une importante part : les moyens de la commission (allocation, parrainage, logement...) additionnés aux moyens de chacun en terme de réseau et connaissances constitue une véritable ressource permettant de traiter, voire d'anticiper les blocages d'un parcours.

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

A partir des données recueillies, par le biais du questionnaire complété à la fin du dispositif ROAD²⁷ (volet 3) nous pouvons dégager les types de situation dans lesquelles se trouvent les jeunes au moment de leur orientation dans la commission. Selon le type de situation, le dispositif ROAD ne va pas jouer le même rôle.

Une typologie des moments dans la trajectoire de jeunes (repérages, conséquences sur la prescription)

L'ensemble des jeunes orientés dans le dispositif ROAD vit ou s'apprête à vivre au moment de cette orientation un changement qui peut engendrer une séparation. Ce sont ces changements et ces séparations que le dispositif vise à accompagner, afin que ceux-ci ne se transforment pas en ruptures. Nous repérons donc cinq types de situations :

- Préparer la fin d'un parcours ASE, PJJ

Ces jeunes vivent en foyer, en appartement en semi-autonomie, voire dans leur famille, sont suivis par un travailleur social référent et bénéficient d'une aide financière. Ils sont pour la plupart scolarisés ou en formation, ou encore en accompagnement pour l'élaboration d'un projet de formation. Proches de leur 18 ans ou de leur 21 ans, ils vont être en fin de parcours. Ils n'ont pas toujours de contacts réguliers avec leur famille. Leurs situations de placement et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans leur parcours les rendent vulnérables dans leur rapport aux autres et pour l'estime d'eux-mêmes.

- Rebondir après un échec scolaire, se réorienter, entrer dans la vie active : être acteur de son projet

Ces jeunes (ASE, PJJ, Prévention et Mission locale) sont à une étape où ils vont devoir se réorienter, persévérer dans un projet d'orientation ou simplement entrer dans la vie active après l'obtention de leur diplôme. Ils vivent des situations de précarité de logement, de problèmes financiers et parfois de santé. Une difficulté dans le projet de formation, la nécessité de réfléchir à une réorientation ou encore la recherche d'emploi dans le domaine pressenti nécessitent du temps et une forme de disponibilité mentale. Certains jeunes en sont à une étape où ils doivent faire un choix d'orientation. D'autres ont décroché à la suite d'une mauvaise orientation et sont à un moment où ils se repositionnent dans une posture de prise d'informations, de questionnements et de choix. Ils ont parfois arrêté l'école ou la formation depuis plus d'un an, ce qui les discrédite face à l'institution scolaire. D'autres encore se trouvent dans une période de leur vie où ils doivent faire le deuil d'un projet et se réapproprier un nouveau projet de formation/d'emploi. Enfin, d'autres après avoir terminé leurs études sont dans la période de recherche d'un premier emploi dans le secteur pour lequel ils ont été

²⁷ Nous parlons de la fin du dispositif ROAD et non pas de la fin du parcours des jeunes dans le dispositif ROAD. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, la temporalité de l'expérimentation ne correspond pas nécessairement à la temporalité de l'accompagnement ROAD. De ce fait, pour l'évaluation les questionnaires volets 3 ont été complétés entre mai et août 2012, afin de pouvoir avoir connaissance des situations des jeunes, non pas à la fin de leur accompagnement ROAD, mais à un moment qui correspond à la fin de l'expérimentation.

formés. Dans l'ensemble de ces cas, cette élaboration de projet nécessite de prendre du temps et parfois d'expérimenter, de tester, de développer ses compétences par le biais de projets périscolaires : séjour linguistique avant des études de langues, BAFA avant une orientation dans le domaine de l'enfance ou de la jeunesse, permis... ou encore de trouver un emploi peut-être plus précaire mais dans le secteur choisi.

- Choix et engagement dans une formation avec nécessité de « petit boulot »

Ces jeunes souvent orientés par les missions locales et les services de prévention spécialisée s'engagent ou sont engagés dans une formation, des études, et doivent faire face à des frais (de transports, pour la formation...) ou compléter un petit boulot pour pouvoir se loger. Ces jeunes se retrouvent contraints de prendre un emploi à temps plein pour faire face aux dépenses de la vie quotidienne, au risque d'abandonner leur projet de formation.

- Régler un souci bloquant

Un problème de santé physique ou mental, un problème de logement qui a entraîné une période d'errance, des dettes, des problèmes administratifs tels que la mise à jour de papiers permettant d'obtenir un emploi pour les jeunes étrangers, mais aussi des problèmes familiaux, tels peuvent être les soucis bloquant toutes les autres démarches. Du point de vue de l'individu, un événement cristallise l'ensemble de ses difficultés, comme l'observe Serge Paugam²⁸ lorsqu'il s'intéresse au processus de disqualification. Qu'il soit objectivement ou subjectivement bloquant, il est nécessaire d'agir sur cet élément qui empêche le jeune d'avancer. Ces jeunes sont souvent isolés et manquent de soutiens matériels mais aussi moraux pour passer au-dessus des multiples difficultés rencontrées. La mauvaise estime de soi peut être un frein supplémentaire à l'engagement dans un projet.

Ce qui apparaît au travers de cette typologie ce sont les ruptures, les changements, les séparations. La simultanéité de plusieurs ruptures et le défaut de repères, de balises ou d'objets transitionnels pour vivre ces changements multiplient les risques de désaffiliation. Nous pouvons dire qu'un jeune sortant de l'ASE, qui en même temps est à un moment de sa vie où il doit trouver une formation et un première emploi, un logement et se séparer des relations qui font sont quotidien à un risque de désaffiliation maximale.

C'est parce que les jeunes entrés dans le dispositif en sont à des moments différents de leur vie et que les étapes qu'ils vont rencontrer ne sont pas les mêmes, que le dispositif ne va pas jouer le même rôle pour chacun d'entre eux. De même, les résultats ne seront pas similaires pour chacun des jeunes accompagnés.

²⁸ Paugam S., 1994.

Impact du dispositif sur les trajectoires : Situation à l'entrée et à la sortie du dispositif ROAD

Situation des jeunes à l'entrée et à la sortie du dispositif ROAD

La description des types de situations dans lesquelles se trouvent les jeunes au moment de leur orientation dans le dispositif ROAD nous permet de considérer avec précaution le croisement entre les situations à l'entrée du dispositif et les situations à la fin du dispositif.

- En effet, pour les jeunes en fin parcours ASE PJJ ou déjà engagés dans une formation, l'indicateur de réussite serait la continuité du parcours de formation, et donc une situation identique à l'entrée et à la fin du dispositif.
- Pour les jeunes ayant décroché ou voulant se réorienter, le passage d'une situation « *en emploi* » à « *en formation* » peut être un indicateur de réussite du dispositif.
- Enfin pour les jeunes venant de passer leur diplôme, le fait de passer d'« *en formation* » à « *sans emploi* » peut être un indicateur de réussite, puisque cela peut signifier que l'accompagnement a permis d'aller au bout du parcours de formation (jusqu'à obtenir un diplôme) et qu'ils sont dans une période « normale » de recherche d'emploi.

Situation des jeunes à l'entrée et à la fin du dispositif ROAD

Situation des jeunes à l'entrée et à la sortie du dispositif des jeunes	Non réponse	Lycéen/étudiant	En apprentissage /stagiaire formation pro/alternance	Emploi partiel, aidé	En emploi (temps complet)	A la recherche d'un emploi	Autres	Total
Non réponse	2	1				2	1	6
Lycéen/étudiant	3	9	2	2	1	1	1	19
Apprentissage/alternance	1		4	3		5		13
Emploi Partiel, Aidé	2			4	4	1	1	12
En emploi (temps complet)					2	1		3
A la recherche d'un emploi	3	1	5	3	3	10	3	28
Autre			4	1	2	3	2	12
Total	11	11	15	13	12	23	8	93

Source : Enquête LERFAS. Réponse à la question à choix multiples : *Quelle est votre situation ? Cette question a été posée aux jeunes à leur entrée et à la fin du dispositif ROAD.*

Les situations des jeunes sont soit restées les mêmes, soit se sont améliorées. Mais cette analyse ne met pas en lumière la finesse des situations. En effet, prenons la catégorie la plus représentée, celle des jeunes à la recherche d'un emploi. A l'entrée dans le dispositif ROAD, 28 jeunes sont à la recherche d'un emploi soit 30,1% de la population. A la sortie du dispositif, 23 jeunes sont à la recherche d'un emploi soit 24,7% de la population. Cependant, cela ne signifie pas que les situations ont stagné. En effet, en ce qui concerne les jeunes entrés dans le dispositif en étant à la recherche d'un emploi, ils ne sont que 35, 7% (soit 10 jeunes) à être toujours à la recherche d'un emploi ; 6 jeunes ont trouvé un emploi (à temps plein ou

partiel) et 5 jeunes sont en formation professionnelle (alternance, apprentissage). L'effectif de jeunes à la recherche d'emploi à la sortie du dispositif est notamment composé de jeunes en formation professionnelle (apprentissage, alternance) au moment de leur entrée dans le dispositif, qui à la fin de leur formation sont dans une phase de recherche d'emploi. Dans ce cas, ROAD vient permettre de vivre un changement.

En ce qui concerne les personnes déjà en emploi, les temps partiels se sont transformés en temps complet pour 4 jeunes, ce qui marque une évolution positive vers l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne les jeunes lycéens ou étudiant, 9 sur 19 sont toujours au lycée ou étudiant ce qui confirme le rôle de stabilisation du dispositif ROAD, évitant ainsi le décrochage. Nous pouvons noter que pour ceux qui ne sont plus en étude, 3 jeunes sont en emploi et 2 en stage ou apprentissage. Un jeune est à la recherche d'emploi.

Nous distinguons sept types de situations concernant l'évolution de la situation du jeune, entre son entrée dans le dispositif ROAD et au moment de la fin de l'expérimentation (sachant que le jeune n'est pas nécessairement sorti du dispositif ROAD) :

- Abandon de formation ou d'emploi

« Abandon de sa formation dû à un problème de logement instable. »

- Préparation à l'insertion passant par l'inscription institutionnelle

« Aide à la rédaction de CV et lettre de motivation. Accompagnement à la Mission locale, soutien et moral dans les démarches »

« Intégration d'un EDI. Reconnaissance MDPH est en cours pour un problème de déficience visuelle »

« Positionnement sur un parcours de mobilisation et de linguistique. Recherche employeur pour un contrat professionnel dans le domaine de la restauration »

« Positionnement sur une remise à niveau en anglais ; proposition de parrainage »

« Pour le moment attente de réponse après entretien d'embauche. »

- Continuation de formation et obtention du diplôme

« Grâce à ROAD, elle a pu terminer sa formation d'aide-soignante et rechercher un premier emploi. »

« L'allocation a permis à ce jeune de pouvoir payer ses titres de transports et ainsi se rendre quotidiennement au lycée »

« Maintien en formation + passage classe supérieure. Stage de deux mois chez un électricien. Accompagnement en matière de recherches d'employeur. Accompagnement à la scolarité (aide à la rédaction de rapport, soutien quotidien) »

« Validation d'un diplôme d'aide soignant et emploi »

- Choix, confirmation, préparation d'un projet professionnel.

« A confirmé son projet professionnel en maintenance automobile et a ainsi préparé son entrée en formation. »

« Aide à trouver un centre de formation et proposition de suivre la formation jeunes créateurs d'entreprise »

« Aujourd'hui cette jeune, suite à une proposition d'accompagnement vers de la création d'activité est en formation DUCA (diplôme universitaire de créateur d'activité) à Marne-la-Vallée. »

« Elle a pu effectuer un bilan professionnel en tenant compte de son handicap. »

« Le jeune a repris confiance en lui. Il doit intégrer un EDI prochainement »

« Positionnement bac pro secrétariat. »

- Intégration d'une formation diplômante :

« Accepté en formation qualifiante pâtisserie »

« La jeune suit une formation qualifiante qui lui permettra d'occuper un emploi rapidement ; en parallèle le permis est un levier obligatoire d'insertion »

« Soutien de l'entrée en formation. Allocation ROAD + Matériel informatique (MAC) »

- Obtention d'un emploi

« A trouvé CDD renouvelable vers DI »

« La jeune a su se mobiliser pour rechercher un emploi, ce qui lui a permis de décrocher un poste »

« Le jeune est aujourd'hui en emploi dans son domaine de compétences. »

La question du logement est celle qui a posée le plus de difficulté aux membres de la commission ROAD. En effet, les multiples démarches avec des potentiels partenaires associatifs n'ont permis d'obtenir que très peu de places dédiées aux jeunes du dispositif. Rapidement, nous avons pu observer que les référents de terrain n'orientaient plus nécessairement des jeunes dont la priorité était à priori le logement. Cependant nous pouvons noter que les capitaux économiques et sociaux, ressources de la commission, ont permis aux jeunes accompagnés par le dispositif d'améliorer ou de maintenir leur condition de logement, même si globalement, trop de situations restent instables.

Logement des jeunes à l'entrée et à la sortie du dispositif ROAD

	Non réponse	Sous le toit familial	Logement Autonome	Chez un membre de la famille	Chez des amis	CHRS,FJT,Résidence Sociale	N'a pas de logement stable	Autres	Total
Non réponse			1			2			3
Sous le toit parental	7	19	1					1	28
Logement autonome	2		4						6
Chez un membre de la famille				5	3	1			9
Chez des amis	1	1			1	4			7
CHRS, FJT, Résidence Sociale		1				7	1		9
Pas de logement stable		1	1			5		1	8
Autres (précisez)	2	2	2			3		3	12
Total	12	24	9	5	4	22	1	5	82

La question du logement est celle qui a été la plus difficile à traiter du point de vue des professionnels. En effet, les partenariats ont pris un temps important, et le nombre de places disponibles pour les jeunes entrés dans le dispositif ne semblait pas répondre à l'ensemble des demandes.

Cependant, si 12 jeunes n'ont pas de logement stable à leur entrée dans le dispositif ROAD, un seul n'a pas de logement stable à la sortie. Les jeunes ont été orienté par la commission notamment en FJT, mais aussi en résidence sociale, voire en CHRS, pour 5 d'entre eux. Ils ont pu aussi bénéficier de l'allocation pour le paiement du loyer de ces hébergement. Cette allocation a également permis l'accès au FJT, résidence sociale et CHRS pour 4 jeunes

hébergés chez des amis à leur entrée dans le dispositif, ainsi que le maintien dans un logement autonome pour 4 jeunes.

Des évolutions globales propres à des situations individuelles

La comparaison des situations scolaires, professionnelles et de logement à deux moments des trajectoires des jeunes ne suffit pas pour saisir l'impact du dispositif. Nous nous sommes intéressés aux différents domaines repérés comme conditionnant l'intégration et constituant des repères pour une forme de continuité du parcours.

Pour 65 jeunes²⁹, il est noté une évolution dans le domaine de la scolarité et de la formation, en moyenne de 3,68 points sur 5³⁰.

- « *Entrée dans une école prestigieuse pour devenir développeur* »
- « *A validé son diplôme d'aide soignant* »

Pour 28 jeunes, il est noté une évolution dans le domaine de la santé en moyenne de 3,43 points sur 5.

- « *Amélioration de son état de santé* »

Pour 34 jeunes, il est noté une évolution dans le domaine psychologique en moyenne de 3,47 points sur 5.

- « *La jeune a trouvé par elle-même un CAE a temps partiel ce qui lui a redonné confiance en elle et la dynamise considérablement* »

Pour 29 jeunes, il est noté une évolution dans le domaine de l'accès au droit en moyenne de 3,48 points sur 5.

- « *Demande d'un titre de séjour à la préfecture de Créteil* »
- « *Le jeune a eu sa CMU et a pu faire ses soins* »

Pour 10 jeunes, il est noté une évolution dans le domaine du parrainage en moyenne de 2,7 points.

Pour 30 jeunes est notée une évolution du domaine du logement en moyenne de 3,63 points sur 5.

- « *Grâce à l'allocation la jeune a pu entrer dans un logement intermédiaire alors qu'elle était sans domicile fixe* »

Pour 24 jeunes, il est noté une évolution dans le domaine de la mobilité en moyenne de 3,83 points sur 5.

- « *l'allocation a permis de soutenir un projet de départ en Angleterre* »

Nous observons que souvent l'évolution dans un domaine permet l'évolution dans un autre domaine ou plusieurs autres domaines. D'autres exemples peuvent être donné pour illustrer ce fait :

- « *L'allocation ROAD a permis de se libérer de l'angoisse du manque financier et à réinvestir sur le plan de la santé.* »

²⁹ Nous nous appuyons sur l'analyse des 82 questionnaires volets 3 qui nous ont été retournés.

³⁰ Il était demandé aux référents et aux jeunes d'évaluer sur une échelle de 1 à 5 les évolutions dans différents domaines depuis leur entrée dans le dispositif ROAD. A chaque fois il était demandé d'expliciter ce choix. Nous donnerons quelques exemples significatifs de cette explication.

- « Le jeune a amélioré sa communication en langue française. Il a réalisé un stage en entreprise. Grâce à l'aide financière son maintien en hébergement a été possible. Il est beaucoup plus autonome dans ses démarches. »
- « L'allocation ROAD venant en complément d'une rémunération de stagiaire a permis de sécuriser son parcours formatif en maintenant une solution de logement en foyer jeune travailleur. D'où un bien-être psychologique. »

2.1.4 Effets attendus et effets induits/inattendus

Le dispositif ROAD dans sa mise en œuvre a entraîné un certains nombres d'effets inattendus. Certains ont révélé les limites du dispositif, repérés dans le cadre de l'évaluation. D'autres sont inhérents au dispositif tel qu'il existe aujourd'hui. Enfin d'autres effets inattendus constituent l'intérêt du dispositif en lui-même et méritent à ce titre d'être explicités.

Les limites du dispositif ROAD 94

L'allocation : les risques d'un impact sur la systémie familiale

L'allocation d'autonomie ROAD vise comme son nom l'indique à l'autonomie ou plutôt à une forme d'indépendance financière du jeune accompagné dans le dispositif. Cependant, cette somme allouée pendant quelques mois à un individu a un impact sur la systémie familiale mais aussi sur le parcours du jeune dans son ensemble, au-delà de la situation à un moment T.

En effet, l'allocation est nominative et destinée à un jeune dans le cadre d'un projet précis. Or parfois le jeune vit dans sa famille avec des frères et sœurs, des parents, qui parfois travaillent. Le jeune bénéficiaire peut devenir celui qui a le plus d'argent dans sa famille, modifiant sa place au sein du système familial. Comment ce fait peut-il être pris en compte ? Il y lieu de s'interroger sur le changement induit par l'attribution de l'allocation dans une systémie familiale.

La fin de l'allocation : une nouvelle rupture ?

De même, une allocation est attribuée dans un temps défini et peut poser la question de la rupture causée par la fin de l'allocation. Comme nous l'avons observé les allocations ont souvent pour objectif d'accompagner un changement sur une période déterminée. Or la fin de cette période peut s'avérer être une autre rupture. Allouer une allocation pendant un temps de formation, pour compléter une bourse par exemple, pose la question de la fin de la formation : fin de la bourse et fin de l'allocation ROAD. La rupture au moment encore plus complexe de l'insertion professionnelle ne doit-elle pas être envisagée également ? Sans pour autant remettre en cause l'attribution d'une allocation, c'est l'impact sur la trajectoire du jeune et sur son système familial qui doivent être pris en considération. Cette question a été entendue à mi-parcours de l'expérimentation ROAD, sans pour autant que des solutions soient proposées.

La limite de la territorialisation

Les différentes situations présentées en commissions ont permis de voir que le dispositif ROAD ne venait pas se substituer au droit commun mais combler les lacunes de celui-ci, notamment en ce qui concerne les limites de la prise en charge territoriale. En effet, des accompagnements peuvent être interrompus par un changement d'adresse. Par exemple, un jeune suivi par la Mission locale du Val-de-Marne, accueilli en CHRS à Paris, ne peut obtenir de FDAJ par le biais du Conseil Général du Val-de-Marne. Il n'a pas non plus accès à une aide du FDAJ de Paris car son adresse est temporaire. Cette limite semble paradoxale face à l'injonction à la mobilité très forte du monde du travail et de nos sociétés en général, où « la

mobilité est aujourd'hui une liberté et une obligation et ce fait est d'une actualité croissante »³¹. Si le dispositif ROAD a pu parfois passer au-delà de cette limite, cette approche territoriale et parcellisée a fait débat entre les membres de la commission. En effet, en tant que prescripteur, chacun des partenaires du dispositif est attaché à un territoire et peut rencontrer les mêmes difficultés que lorsqu'il agit dans un dispositif de droit commun. L'exemple d'une situation présentée en commission est significative : « *(la jeune) dépend du 94 mais réside dans le 91. Elle était convaincue que tout était parfait, elle voulait s'inscrire à la Mission locale du 91 et avoir un emploi. Mais une fois qu'elle a eu une adresse sur le 94. Jusqu'à 21 ans, elle dépend de l'ASE, après il lui faut un prescripteur sur le 94* ». La souplesse du dispositif expérimental, parce qu'il était en phase de construction, a pu permettre de passer au-delà de ce que nous pouvons appeler la limite de l'approche territoriale

L'Education Nationale : l'acteur manquant

Les membres du comité technique avaient au départ la volonté d'associer l'Education Nationale au projet ROAD. Si un représentant de l'institution a été présent aux premiers comités techniques, il s'est désengagé du projet avant la fin de la première année d'expérimentation.

2.1.5 Les effets induits : ouvrir des possibles et débloquent des situations

L'expérience du projet

Avoir un projet professionnel, un projet d'insertion de vie... telles sont les injonctions de nos sociétés contemporaines. Même lors d'un entretien d'embauche, il est recommandé d'inclure la fonction à laquelle on postule dans le cadre d'un projet. Ce projet est « personnel », c'est un « projet individuel », voire « individualisé ». Un projet qui implique une projection, et un rapport au futur, accentué par la norme d'accélération de nos sociétés contemporaines décrite notamment par Rosa Hartmut³². Dans ce contexte, pour les jeunes en situation de vulnérabilité, c'est l'urgence qui vient freiner le projet. L'urgence de se nourrir, se vêtir, se loger. Pourtant, l'expérience du projet et l'expérience d'un positionnement en tant qu'acteur qu'il implique est un moyen de « se réaliser ». Derrière le fait de « se réaliser » c'est surtout réaliser des choses ou être conscient de ce qui évolue en soi. Il s'agit d'aller au-delà de la notion de réalisation de soi, qui peut rester un concept abstrait et donc irréalisable car complètement vidé de sens. Aussi parce que la réalisation de quelque chose permet plus facilement la reconnaissance de ce qui a été réalisé par l'autre. En effet, « *chaque homme pour vivre a besoin d'un projet qui le porte en avant et donne une existence à son existence, sinon il en découle une absence de futur, le vide et l'inquiétude.* »³³.

L'expérience du projet : du plus petit au plus grand pour ouvrir des possibles

Le dispositif ROAD a permis de réinterroger la notion de projet du point de vue des professionnels en focalisant l'objectif sur l'expérience de projet en tant que tel. En effet, si le projet permet le passage à l'âge adulte, et l'acquisition d'une estime de soi suffisante pour aller vers l'autonomie, les jeunes ne sont pas égaux quant au moyen d'y accéder. La possibilité de financement de projet individualisé donné par le dispositif expérimental a ouvert de nouvelles éventualités, notamment pour des jeunes contraints par l'urgence de la

³¹ Le Breton Eric, *Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*. Ed. Armand Colin, 2005, 256 p.

³² Hartmut R., *Accélération, une critique sociale du temps*, Paris, La découverte, 2011.

³³ Boutinet J-P, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 1993.

recherche de moyens de subsistance au jour le jour, ou de la pression de la fin de prise en charge. Ces nouveaux moyens ont également engendré un débat entre les professionnels des différentes organisations partenaires du projet :

- « *Pour certains jeunes c'était une ressource : se dire qu'ils pouvaient avoir un financement pour un projet : c'était positif pour eux, ça a permis de les amener vers la construction d'un projet solide. Un gamin qui est parti au Canada, ça compte dans leur vie. C'est des richesses, des expériences, des choses importantes.* » (Educateur spécialisé, PJJ)
- « *Concrètement, ça a rendu des choses possibles. On a des gamins pour qui tout est compliqué* » (Educateur spécialisé, PJJ)
- « *Au départ, la question était quel projet on finance ? On se posait la question d'une hiérarchie. Finalement on a proposé des projets très différents, même le financement d'une tenue de foot* » (Educateur PJJ)

Ici un projet, en étant légitimé, est également reconnu comme valable par des professionnels qui peuvent être perçus ici comme des « experts », ce qui ajoute nécessairement de la valeur. Une question s'est rapidement posée lors de la commission : quels sont les projets qui « méritent d'être subventionnés » ? Est-ce l'engagement dans un projet ou l'objet du projet qui permet cet accès à l'autonomie ? Des projets de voyages, de cours d'anglais, sportifs, de formation payante, de permis, de déménagement, autant de projets émanant du jeune qui ont fait l'objet de débat du point de vue des professionnels.

- « *Personnellement, j'aurai jamais fait une demande pour un BAFA, l'éducateur trouve une cohérence que je n'aurai pas vue.* » (Conseiller Mission locale)

Lors de la commission, la subvention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur est apparue à plusieurs reprises au centre des discussions. En effet, les professionnels estimaient ce projet de formation « non professionnelle » non valable. Pourtant, ce diplôme permet une première expérimentation, et l'entrée dans le champ de l'enfance, de l'animation. Une première expérience d'un projet « possible » à moyen terme, permettant aussi l'acquisition d'une confiance en soi nécessaire à tout autre projet, mais aussi l'acquisition d'un capital social, qui fait souvent défaut à ces jeunes en situation de vulnérabilité.

Pour les professionnels, le fait de confronter son point de vue a entraîné une interrogation profonde sur la notion de projet, fondamentale lorsqu'il s'agit de l'accompagnement aujourd'hui.

Pour Richard Sennett³⁴ le projet émane d'un désir, (c'est bien le désir du jeune et non celui du professionnel) et entraîne souvent aussi l'émergence de nouveau désir de projet. Avoir foi en soi est donc fondamentale, or cette foi en soi provient aussi de la foi que les autres mettent en nous. Le projet entraîne une double preuve de ses compétences : preuve dans le regard des autres, membres du groupe ou extérieurs au groupe, et preuve dans l'objet accompli. Le projet permet donc au jeune d'avoir conscience de ses compétences. Cette expérience valorisante lui permet également d'explorer de nouveaux groupes et horizons. Ainsi, les compétences développées pour le projet peuvent aussi devenir des compétences transversales permettant l'investissement dans d'autres projets, collectifs et individuels.

- « *Pour les jeunes le fait d'assister à la commission, de devoir venir expliquer son projet, c'est quelque chose d'important, ils arrivent bien habillés, bien coiffés, ils ont préparé ce qu'ils vont dire, ils sont stressés, et quand ils savent*

³⁴ Sennett R., Respect, de la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité New York, Sociologie pluriel, 2003.

qu'ils ont été pris, c'est vraiment valorisant » (Assistant de service sociale DASO)

- *« Après la commission, on appelle les jeunes pour leur dire que c'est bon : Ils disent : oui ils m'ont choisi » (Educateur spécialisé, PJJ)*

Pour Sartre, *« connaître, c'est s'éclater vers, s'élancer vers le monde pour lui donner un sens, pour le comprendre, non seulement l'homme n'est que projets, mais au gré de ses découvertes et de sa volonté il change son projet, il dépasse sans cesse lui-même les choses qui lui sont proposées »*³⁵. Le « projet » quel qu'il soit permet à l'individu de se projeter, et donc de se saisir dans un futur plus ou moins lointain. Un projet de voyage, un BAFA, sont autant de petits projets, accessibles, indispensables à l'acquisition d'une confiance en soi nécessaire à l'implication dans des projets plus importants ou à plus long terme, tel que le projet professionnel. Des projets pour lesquels la probabilité d'échec est moindre, et qui peuvent être indispensables, notamment pour des jeunes dont l'estime d'eux-mêmes a pu être entachée par l'expérience scolaire.

Avoir les moyens de s'engager dans un projet professionnel

Parfois, certains freins empêchent le jeune de se projeter et constituent des blocages : « des problèmes dentaires », « des dettes », « des amendes SNCF », « des problèmes de papiers », doivent être résolus. Lever certains freins est un moyen de permettre l'engagement dans le projet.

Si certains jeunes ne peuvent se projeter qu'à court terme et sont éloignés de l'emploi, la plupart sont déjà prêts à s'engager dans un projet professionnel. Mais le défaut de capital économique, culturel et social³⁶ empêche cette projection. Notons que la majorité des jeunes orientés dans le dispositif n'ont pas de « logement stable » et vivent chez des amis ou en CHRS. Une aide pour quelques mois pour payer le loyer, *« pour pouvoir passer un examen sans se préoccuper de son logement »*, une aide pour subvenir à ses besoins lors d'une formation ou de la recherche d'un emploi, sont autant de « coups de pouce financiers » permettant la sécurité nécessaire pour l'engagement dans la temporalité d'un projet professionnel.

- *« Cette jeune était en école d'Aide-Soignant. C'est ce qu'elle a toujours voulu faire. L'allocation lui a permis de se poser, elle va travailler dans un an. Du coup elle a pu se concentrer sur ses études, se poser, et ne pas être obligée de foncer sur le Mac Do. Il y a un impact du dispositif sur le travail du professionnel. Ne pas être pressé par des impératifs financiers parce qu'on est pressé par le temps... On le voit bien au niveau de l'entretien. Il y a une pression folle. Une pression de trouver quelque chose, envoyer rapidement le courrier, si le jeune part sans courrier, on a 45 minutes alors on fait le courrier à sa place. Il y a cette pression, parce que derrière y a un vrai problème d'hébergement, un souci financier. Le dispositif permet une sécurité financière permettant de réfléchir aux projets. » (Réfèrent mission locale).*

En activant certains potentiels et en levant certains frein, le dispositif ROAD a dans la majorité des cas permis une avancée quant au projet professionnel que nous pouvons décliner ainsi :

- Avoir expérimenté un projet,
- Avoir dépassé des mauvaises expériences d'école, d'emploi ,
- Se projeter dans le temps,
- Avoir un projet précis,

³⁵ Sartre J-P, Elkaim- Sartre A., Paris, *L'existentialisme est un humanisme*, Folio, 1996

³⁶ Bourdieu P., Passeron J-C., *La reproduction*, Paris, Edition de minuit,1970.

- Etre acteur de son projet,
- Avoir du temps et une situation stable,
- Avoir un réseau mobilisable pour la recherche d'emploi ou de stage.

Cette avancée quand au positionnement face au projet n'est rendue possible que par l'action plurielle du dispositif. En effet, en débloquent les situations et en jouant le rôle de capital sociale, le dispositif constitue une ressource importante.

Débloquer des situations

L'objectif annoncé du dispositif, à savoir « éviter les ruptures de parcours », a nécessité de débloquent des situations. Nous pouvons répertorier les situations à débloquent ainsi :

- Prendre en charge les frais d'inscription en formation, à l'université ou à un/des concours, aider à l'achat de matériel nécessaire à une formation (ordinateur) ;
- Régler un problème administratif ;
- Orienter pour permettre de s'occuper d'un problème de santé ;
- Donner les moyens de trouver un logement stable à moyen terme ;
- Soutenir pour permettre de terminer un projet entamé (permis, formation...) ;
- Accompagner et suivre les démarches pour commencer un projet ;
- Donner les moyens d'entrer vers une nouvelle étape d'un projet (de la fin de formation au premier emploi...).
- Permettre de se rendre compte que le projet n'est finalement pas celui qui correspond et que les freins une fois levés n'étaient qu'une forme de justification.

Jouer le rôle de capital social pour les jeunes dont celui-ci fait défaut (la commission comme ressource)

Les rencontres régulières et l'assiduité des membre du comité technique et de la commission ont été producteurs de capital social et de ressources transmissibles aux jeunes.

- *« C'est vraiment un réseau, une jeune cherchait un stage, on nous a dit autour de la table, donnez-nous les candidatures on va les transmettre... A un moment donné aujourd'hui c'est important d'avoir un réseau, et les jeunes qu'on accompagne ils ont pas de réseau, leur parents n'ont pas de réseau. Donc ils ont pas de réseau pour un job d'été, pour tout en fait. Nous nos jeunes ils ont pas tout ça... ça a été l'occasion d'avoir ce réseau. »* (Educateur prévention spécialisé)
- *« Pour certains dossiers, on a eu des coups de pouce, les gens ont puisé dans leurs ressources professionnelles, mais aussi personnelles, y avait de la richesse au niveau de l'échange. Par exemple, pour des cas atypiques comme un jeune qui voulait faire du théâtre... »* (Conseillère Mission locale)

Les professionnels se constituent un réseau qui leurs permet d'avoir une légitimité face aux jeunes, leurs évitant d'être sans réponse face à certaines situations.

2.1.6 Gouvernance et coordinations d'acteurs

Pouvoir accompagner collectivement : Effet du dispositif sur le partenariat

Mise en œuvre du dispositif : quand des temporalités multiples se confrontent

Le dispositif a dû dépasser les difficultés entraînées par la confrontation de quatre temporalités : celle des cadres à l'initiative du dispositif, celle des professionnels de terrain, celle des jeunes et celle du dispositif expérimental. Pour les cadres, le temps nécessaire a été celui de la rencontre et de la construction d'un collectif puis d'un dispositif commun. En effet, si le porteur de projet est le conseil général, les initiateurs du dispositif sont les cadres de la PJJ, de l'ASE, des Missions locales et des associations de prévention du territoire. Avant que ceux-ci ne composent un véritable collectif, il a fallu que chacun apprenne à connaître les

missions et le travail de l'autre. Si certains se connaissaient déjà, ils avaient un certains nombres d'*a priori* que le temps, les rencontres et les échanges ont permis de lever (entre les éducateurs en prévention spécialisé et les conseillers des missions locales par exemple). Ensuite, il a fallu se mettre d'accord sur le fonctionnement du dispositif en lui-même, le fonctionnement du comité technique étant de type coopératif. D'une semaine à l'autre, chacun des cadres, aidés par les comptes-rendus élaborés par la responsable de projet, a pu expliciter clairement le dispositif ROAD.

A la temporalité des cadres est venu s'ajouter la temporalité des professionnels de terrain. En effet, ceux-ci ont pu manifester des formes classiques de résistance au changement, puis chacun des professionnels s'est approprié le dispositif en opérant des choix dans le filtrage des jeunes orientés.

Ces deux temporalités ont dû s'ajuster à la temporalité cadre, celle de l'expérimentation en elle-même. Ici l'expérimentation doit durer deux ans et demi. Les porteurs du projet et les partenaires se sont montrés soucieux et ont commencé à réfléchir à « l'après expérimentation » avant la fin de la seconde année d'expérimentation.

Face à ces trois temporalités, la temporalité des usagers vient s'ajouter, une temporalité contrainte par la précarité. La grande majorité des jeunes ont des souhaits³⁷, mais ont parfois des difficultés à les formuler. Ils sont plus ou moins précis, mais témoignent d'une capacité de projection. La précarité au quotidien empêche cette anticipation du futur : les difficultés financières pour l'alimentation sont citées 66 fois par les 140 jeunes interrogés, amplifiée par une précarité du logement et de l'emploi.

Pour appréhender les situations des jeunes dans leurs ensemble, un certain nombre de partenaires de différents champs ont été mobilisés. Ces partenaires n'étaient pas nécessairement connus ni par l'ensemble des cadres, membres de la commission, ni par les professionnels référents. Au fur et à mesure du projet, de nouveaux partenaires sont apparus.

- Pour l'insertion professionnelle : FAIRE, EPIDE, EDI, GRETA, Ecole deuxième chance, Emmergence, APS PACTARIM, APRELIS, AFPA, Au fil de l'eau,
- Pour l'insertion par le logement : AURORE, FJT, CLAJ, ADOMA, Thélémythe
- Pour l'insertion sociale : les associations de parrainage (CFPE, Parrains par mille),
- Pour l'insertion par la santé : la Maison des ados, le CMP du territoire,
- Pour la mobilité : l'association Voiture and co (location d'automobile et de mobilité à bas coût).

Ces partenaires n'étaient pas nécessairement connus, notamment par les professionnels de l'ASE et de la PJJ, mais ils ont permis d'élargir leur connaissance des acteurs du territoire.

2.2 Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

2.2.1 Caractère expérimental du dispositif évalué

Avant l'expérimentation, des tentatives de partenariat avaient été engagées entre certains des organismes prescripteurs. Cependant, sans projet commun important, les partenariats étaient ponctuels et les réunions déjà existantes moins mobilisatrices. Le projet, les moyens alloués et le dispositif en lui-même est donc nouveau. Les résultats semblent transposables à d'autres territoires où sont repérés des jeunes en situations de vulnérabilité et qui échappent aux dispositifs de droit communs. Les organisations ASE, PJJ, missions locales et prévention étant présent sur l'ensemble des territoires, il est possible de s'appuyer sur ces mêmes

³⁷ Sur les 140 jeunes ayant remplis le volet 1-2 du questionnaire, 138 ont un souhait de métier.

organisations. Le temps de co-construction étant conditionné par le temps d'interconnaissance et de constitution d'un groupe, les expériences antérieures de partenariat peuvent en être changées.

2.2.2 Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

Le territoire expérimental a été choisi car représentatif de l'ensemble du Val-de-Marne du point de vue du nombre, des âges et des genres des bénéficiaires.

Contexte expérimental

La motivation des porteurs du dispositif ROAD a été davantage le fait des moyens alloués, du caractère innovant de l'expérimentation et du sentiment partagé d'avoir été à l'initiative de celle-ci, que du contexte « expérimentation FEJ ». En effet, certaines organisations avaient déjà été mobilisées pour des expérimentations et en gardaient plutôt un présupposé négatif, l'expérience d'expérimentations antérieures ayant porté leurs fruits, mais n'ayant pas été reconduites.

L'évaluateur, a de par sa présence régulière, sa souplesse et les résultats partagés au fur et à mesure, été perçu comme ayant une place particulière, mais intégrée au dispositif.

Transférabilité du dispositif

Le dispositif ROAD, comme nous l'avons évoqué, doit être porté par les cadres des organisations partenaires, ainsi que les professionnels de terrain. La présence régulière de l'ensemble des partenaires aux comités techniques et aux commissions a amplement participé à la réussite de la mise en place du dispositif. La commission constitue une instance centrale dans le dispositif, qu'il serait pertinent de reproduire. En effet, ROAD ne doit en aucun cas se réduire à la distribution d'allocation. Nous mettons en avant ci après les éléments qui ont permis cette réussite et qui s'avèrent être transférables pour une généralisation du dispositif.

- Les moyens de la coordination

La coordination du projet, rendue possible par la mise à disposition d'un chargé de projet à plein temps, et d'une assistante à temps partiel, a amplement participé à l'animation de l'ensemble du réseau, la construction et l'avancée du dispositif. Il semble important que du temps soit dégagé pour porter exclusivement sur le projet. Réactivité, coordination, communication et suivi ont été permis par ce poste de chargé de projet, la professionnelle remplissant ce poste dégageant une forme de légitimité par son expérience antérieure sur le terrain.

- Le souci de la communication

Dans la mise en œuvre du dispositif, transmettre l'information de manière cohérente, en utilisant un lexique commun semblent fondamentaux pour que l'ensemble des acteurs, professionnels de terrains, partenaires multiples, financeurs et responsables, et jeunes aient la possibilité réelle d'être acteur du projet. Les comités techniques, les supports écrits et la *newsletter* ont été des outils permettant d'œuvrer en ce sens. En observant la manière dont les cadres présentaient le dispositif à leur équipe et comment chacun parlait du dispositif, nous avons pu observer la construction d'un discours commun, intériorisé par tous.

Accompagner collectivement l'accès à l'autonomie

Le premier effet de l'expérimentation est l'élaboration d'un partenariat. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale marque la volonté explicite des pouvoirs publics de favoriser le développement des réseaux. «*Le mot partenariat à des racines latines contenues dans le terme partage* ». Il est emprunté à l'anglais «*partner* » qui signifie «*une personne associée à une autre* ». ³⁸ Entré en 1987 dans le dictionnaire, le partenariat «*s'avère être une mise en commun des ressources entre les institutions ou des personnes relevant d'institutions, qui reconnaissent la nécessité de faire appel aux ressources des autres pour aborder des problèmes nécessitant une réponse collective.* » ³⁹ Le partenariat serait donc une collaboration entre une organisation et les acteurs de cette organisation afin de chercher à réaliser une activité commune.

Un rapport d'égalité

Le rapport d'égalité est un mythe autour du partenariat lorsque les pouvoirs financiers et décisionnels des partenaires en présence sont différents. Cependant nous pouvons émettre l'hypothèse que des règles du jeu définies dans un cadre et une temporalité précise peuvent permettre de tendre vers une certaine égalité. Les pratiques en commissions pendant lesquelles sont examinés les dossiers des jeunes présentés au dispositif en sont un exemple. Les membres des commissions sont, comme nous l'avons vu, des cadres de chaque institution représentant le comité technique (et donc le dispositif). Lorsqu'un référent vient présenter le dossier d'un jeune, afin que celui-ci puisse bénéficier du dispositif, les cadres réfléchissent et échangent avec le référent. Le fait, pour les cadres, de réfléchir à distance des situations concrètes permet à chacun d'entre eux d'être - le temps de la discussion et de l'élaboration - «*sur un même pied d'égalité* », car c'est le référent qui fait appel à tous. La relation et l'implication sont donc différentes de ce qu'elles peuvent être dans le cadre d'un partenariat institué entre deux structures pour traiter d'une situation particulière. Dans ce dernier cas, c'est toujours une structure qui est en demande vis-à-vis d'une autre pour défendre «*sa situation* », «*son jeune* ».

- «*On est à distance et on peut échanger car on est à distance des personnes mais pas des situations. L'instance de travail est dissociée du travail de terrain.* » (Responsable PJJ).

Le projet commun

Les professionnels de l'Action Sociale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont déjà évoqué des réunions organisées, «*pour faire connaissance entre partenaires* ». Mais ces réunions s'essoufflent, car «*se connaître* » et échanger sur des thèmes généraux n'est pas un motif suffisamment fort. La définition du partenariat citée précédemment insiste sur la nécessité d'un projet commun (réel). Il ne peut donc se faire sans un projet d'envergure avec un budget, un intérêt innovant, des moyens, une communication particulière (qui sont autant d'éléments permettant de conférer reconnaissance et pouvoir symbolique). Le dispositif expérimental présenté ici n'a pas comme objectif premier le partenariat entre les institutions. Pour autant, le regard positif des membres du comité technique tient pour beaucoup au fait qu'ils se sentent réellement «*acteurs* » dans la mise en place du dispositif.

³⁸ Dubéchet P. Rolland M., Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles DEES, Paris, Vuibert, 2008.

³⁹ Ibid., p.70.

Information et formation

Un apport du dispositif semble pertinent à approfondir : l'aspect formatif de la commission. Pour des professionnels (jeunes ou moins jeunes), la possibilité d'avoir un lieu où échanger, un retour extérieur sur sa pratique, lui permettant de s'informer et peut-être aussi de se former de manière continue, est un atout. L'information passée dans le cadre des commissions offre un intérêt du point de vue des professionnels présents qui évoquent notamment leur méconnaissance dans des domaines spécifiques, tel que le logement, ou l'insertion professionnelle. Plusieurs professionnels affirment avoir « appris des choses » lors de ces commissions.

- « *Il y a un réel bénéfice de la connaissance des montages, des dispositifs. Beaucoup de choses qu'ils ignoraient complètement.* » (Conseillers Mission locale)
- « *La maison des adolescents, par exemple, je connaissais pas* » (Educateur club de prévention)
- « *En allant à la commission, on a pris connaissance de dispositifs qu'on ne connaissait pas ou qu'on ne maîtrisait pas. Parfois on nous a renvoyé au FDAJ* » (Educateur club de prévention)

Chaque professionnel a la possibilité en échangeant, de prendre du recul sur sa propre pratique, sa vision des choses.

C'est donc le principe de partenariat autour d'un projet commun qui permet une mutualisation des compétences et des pratiques pour un accompagnement à l'autonomie :

- « *On sentait pendant la commission que les pratiques étaient vraiment différentes, dans la façon dont les personnes posent les questions, présentent les situations. Un éducateur du service de prévention a fait une demande pour qu'un jeune parte en Angleterre et apprenne l'anglais. Eux ils font du social, de l'éducatif, il y avait aussi l'objectif que le jeune sorte du quartier, change d'air.* » (Conseillers Mission Locale)

Pour le jeune accompagné, c'est la possibilité d'une pluralité des regards portés sur sa situation et sur son projet : « *Pour une fois, le jeune sort un peu de l'étiquette PJJ* » (Educateur, PJJ). Car un projet individualisé ne signifie pas un accompagnement d'un individu par un autre, mais une pluralité de regards portés sur un individu lui-même pluriel. La possibilité de parrainage qui a fait l'objet de nombreuses demandes du point de vue des jeunes, répondant à une problématique d'isolement, va en ce sens, donnant la possibilité d'un échange avec un adulte « hors du champ de l'action sociale ». L'intérêt de ce dispositif n'a pas tout de suite été perçu par les professionnels mettant en avant que le jeune avait « déjà un éducateur ». Pourtant, les premiers éléments de l'évaluation mettent en avant l'intérêt de cet « outil » pour l'acquisition de capital social.

Jouer le rôle du capital social mobilisable qui fait défaut à ces jeunes

En se rencontrant régulièrement et en échangeant, les professionnels acquièrent une forme de capital social, des ressources transmissibles aux jeunes.

- « *Pour certain dossier, on a eu des coups de pouce, les gens ont puisé dans leurs ressources professionnelles, mais aussi personnelles, y avait de la richesse au niveau de l'échange. Par exemple, pour des cas atypiques comme un jeune qui voulait faire du théâtre...* » (Conseillère Mission locale)

Les professionnels se constituent un réseau qui leur permet d'avoir une légitimité face aux jeunes, leurs évitant d'être sans réponse face à certaines situations. Les professionnels de la PJJ trouvent un intérêt à pouvoir « *répondre positivement face au désir de projet des jeunes* », la prévention voit une possibilité de créer un lien entre le jeune et l'institution, l'ASE trouve un moyen d'orienter cette population particulière que sont les mineurs étrangers isolés, et les missions locales trouvent le moyen de stabiliser le parcours d'un jeune, pour travailler un projet pertinent souvent oublié au profit de la gestion de l'urgence. Si le dispositif vient

combler des manques différents pour chacune des organisations partenaires, il redonne à chaque professionnel pouvoir d'action et légitimité. Mais surtout, la commission et l'ensemble des partenaires deviennent réseau mobilisable pour les coups de pouces dont n'importe quel individu va avoir besoin au cours de sa trajectoire : des ressources financières, mais aussi d'orientation, d'information, de mise en relation, d'échanges qui viennent combler le manque de réseau lié aux ruptures vécues par le jeune accompagné. Trouver des solutions pour éviter les ruptures de parcours des jeunes, travailler en partenariat et accompagner les jeunes en difficulté, accompagner les fins de prise en charge, des objectifs ambitieux pour cette expérimentation.

- « *Un jeune pris en charge par la PJJ, en prison, le club de prévention a pris le relais, avec le soutien de la mission locale. L'éduc de la PJJ et de l'éduc de prévention sont venus prendre le jeune à la sortie. La mère voyant que le jeune était pris en charge, s'est sentie en sécurité, soutenue, et donc a accepté de prendre le jeune chez elle, on n'a pas eu besoin du Foyer Jeunes Travailleurs du coup, voilà, le jeune commence une formation.* » (Responsable prévention)

Privilégier la pluralité des regards : un moyen de ne pas enfermer les jeunes dans une catégorie

Le réseau créé par le dispositif devient donc pour les professionnels et pour les jeunes capital social au sens où Pierre Bourdieu le conçoit, c'est-à-dire : « *L'ensemble des ressources actuelles ou potentielles d'un agent qui sont liées à un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance* »⁴⁰

Sécuriser les parcours des jeunes, pour permettre aux professionnels de l'insertion de faire leur travail, permettre aux jeunes d'acquérir l'estime de soi et les compétences pour s'engager dans un projet, aider à l'acquisition d'un capital social, réseau mobilisable dans sa trajectoire, tel pourrait être l'intérêt d'une allocation jeune. Donner l'occasion aux différents professionnels acteurs de l'Etat social, de travailler ensemble, de se connaître, et d'avoir des moyens d'agir, tel pourrait être l'intérêt de leur présence à une commission d'attribution de cette allocation. L'évaluation du dispositif interroge les différentes temporalités. Pour que le partenariat dépasse le champ de l'action sociale et puisse se tisser avec les bailleurs, où les entreprises, les expérimentations elles-mêmes ne doivent-elles pas durer plus longtemps ? Au lieu de percevoir les jeunes comme incapable de s'engager, et vivant au présent, ne faut-il pas leur laisser le temps de l'acquisition des capitaux sociaux, culturels et symboliques dont ils n'ont pas hérité ?

Passage de relais

De manière concrète, ce partenariat a permis le passage de relais entre les professionnels. Nous pouvons repérer :

- 20 jeunes orientés vers l'ASE (ML, Prévention, UEMO),
- 19 jeunes orientés vers les Missions locales (7 EDS, 6 UEMO; 4 prévention),
- 4 jeunes orientés vers la prévention (2 EDS, 2 UEMO),
- 3 jeunes orientés vers la PJJ (EDS, ML),
- 39 jeunes orientés vers les associations de parrainage,
- 6 jeunes , orientés vers la maison des adolescents.

Ces passage de relais ont nécessité la construction d'une relation de confiance, et se mettent en œuvre dans l'accompagnement d'une situation au plus proche de sa spécificité.

⁴⁰ Bourdieu P., 1980, « Le capital social », Actes de la recherche en sciences sociales, pp. 2-3.

De l'ASE et la PJJ vers l'insertion sociale et professionnelle : le rôle des associations de prévention et des Missions locales

Pour les jeunes futurs sortant de l'ASE et de la PJJ, les organisations les plus citées sont les Missions locales, et les associations de prévention spécialisée ; évocation de double référence, de liens effectués, de rendez-vous ou de contact pris avec les professionnels des organisations. A la fin de l'expérimentation, ces deux organisations ont évoqué leur crainte que le Conseil général reprenne le dispositif, privilégiant ses jeunes, ce dont il avait déjà été question lors de l'attribution de places pour l'hébergement. Il semble que le partenariat ne peut se faire que si chacune des organisations et les membres de celle-ci (du professionnel référent au cadre) trouve un intérêt au partenariat. Si certaines organisations envoient les jeunes dont elles assurent le suivi vers d'autres organisations et que ces dernières n'ont pas d'intérêt, c'est la notion même du partenariat qui est remise en cause.

CONCLUSION GENERALE

Redonner un pouvoir d'agir aux professionnels. S'interroger sur les leviers activables et effectuer des propositions, tels sont les apports du dispositif ROAD. Ce travail collectif a permis une prise de recul nécessaire à l'accompagnement. Centrés sur l'emploi stable, les accompagnements individuels se trouvent face à une impasse. La commission est donc une instance permettant de baliser, donner un certain nombre de repères, de clefs pour permettre une insertion sociale et professionnelle.

Les éléments d'enquête montrent des évolutions globales et les relations et interdépendances entre les différents domaines. Une question se pose cependant : à partir du moment où l'ensemble des jeunes accompagnés par le dispositif ROAD n'a que rarement été orienté vers des dispositifs de droits commun, que penser de la fin du dispositif ? Ne va-t-il pas créer de nouvelles ruptures ? En effet, il apparaît que les orientations prises par la commission, et l'accompagnement produit par le dispositif, a beaucoup été permis par l'attribution d'allocation et le pouvoir de légitimation de projet et de choix d'orientation à ces périodes charnières des parcours.



BIBLIOGRAPHIE

- Dubéchet P., Rolland M., 2008, *Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles DEES*, Paris, Vuibert.
- Lahire B., 1998, *l'Homme Pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan (Essais et recherches).
- Bourdieu P., Passeron J-C., 1970, *La reproduction*, Paris, Edition de minuit.
- Bourdieu P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, pp. 2-3
- Boutinet J-P, 1993, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.
- Caille A., 2007, (sous la direction de), *La quête de reconnaissance : nouveau phénomène social total*, Paris, Editions la découverte.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Arthème Fayard.
- Charlot Bernard/ Glasman Dominique (sous la direction de), 1999, *Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Education et Formation*, PUF, Paris
- Charlot Bernard, 1997, *Du rapport au savoir*, Anthropos, Paris
- Dubet F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Edition du Seuil.
- Galland O., 2007, *Sociologie de la jeunesse (4^{ème} édition)*, Paris, Armand Colin.
- Hartmut R., 2011, *Accélération, une critique sociale du temps*, Paris, La découverte.
- Marsat M., Firdion, J-M, Meron M., « *Le passé difficile des jeunes sans domicile* », *Population et Sociétés*, décembre 2000, n° ISSN 01847783.
- Paugam S., 1994, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.
- Sartre J-P, Elkaim- Sartre A., 1996, Paris, *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Folio.
- Sennett R., 2003, *Respect, de la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité* New York, Sociologie pluriel.



3 ANNEXES

3.1 Annexe 1 : éléments statistiques issus de l'enquête

Sexes des jeunes orientés dans le dispositif ROAD

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	2,1 %
Féminin	59	42,1 %
Masculin	78	55,7 %
Total	140	100,0 %

Tranche d'âge des jeunes orientés dans le dispositif ROAD

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	2,9 %
Moins de 18 ans (15-17 ans)	8	5,7 %
18-21 ans	85	60,7 %
Plus de 21 ans (22-27 ans)	43	30,7 %
Total	140	100,0 %

Organisme prescripteur et situation des jeunes orientés dans le dispositif ROAD

	Non réponse	Lycéen/ Etudiant	Apprentissage, Alternance, Stage	En emploi (tps partiel et complet)	A la recherche d'un emploi	Autre	Total
Non réponse		7	4	3	4	3	21
ASE	1	13	3	4	8	10	39
PJJ		6	6		4	6	22
Mission Locale	2	2	11	7	16	7	45
Club de prévention	2	2	1	3	8	2	18
DASO	1	6	1		3	2	13
Total	6	36	26	17	43	30	158

Organisme prescripteur et tranches d'âges des jeunes orientés dans le dispositif ROAD

	Non réponse	Moins de 18 ans (15-17 ans)	18-21 ans	Plus de 21 ans (22-27 ans)	Total
Non réponse		1	12	4	17
ASE	2	2	32	1	37
PJJ		4	16		20
Mission Locale		1	12	27	40
Club de prévention	1		10	6	17
DASO	1		3	5	9
Total	4	8	85	43	140

Jeunes ayant vécu ou vivant dans une famille de type monoparental

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	6,4 %
Oui	31	22,1 %
Non	100	71,4 %
Total	140	100,0 %

Montant des ressources des jeunes (le mois dernier) en euros

Classes	Effectifs	%
Non réponse	49	35,0 %
Moins de 250,2	49	35,0 %
de 250,2 à 500,3	21	15,0 %
de 500,3 à 750,5	9	6,4 %
de 750,5 à 1000,7	7	5,0 %
de 1000,7 à 1250,8	4	2,8 %
1250,8 et plus	1	,7 %
Total	140	100,0 %

Minimum=0 Maximum=1500 Somme=28116 Moyenne=308,97 Ecart-type=351,74. Classes d'amplitude égale : 6

Expérience d'emplois des jeunes orientés dans le dispositif ROAD par tranche d'âge

	Non réponse	oui	non	Total
Non réponse	1	1	2	4
Moins de 18 ans (15-17 ans)	4	1	3	8
18-21 ans	3	41	41	85
Plus de 21 ans (22-27 ans)	2	35	6	43
Total	10	78	52	140

Situations professionnelles des parents des jeunes orientés dans le dispositif ROAD :

Situation professionnelle des mère/Situations professionnelles des pères

	Non réponse	En activité professionnelle	Au chômage	En formation	En retraite ou pré-retraite	Au foyer	Allocataire API, AAH, invalidité	Allocataire RSA	Décédé	Ne sait pas	Total
Non réponse	17	5	3			1	2		2		30
En activité professionnelle	6	24	4		2		4	1	3	3	47
Au chômage		5	1				1		3		10
En formation					2						2
En retraite ou pré-retraite		3									3
Au foyer		8	1	1	3						13
Allocataire API, AAH, Invalidité	3	1		1	2		1		1		9
Allocataire RSA	2	3		1	1				1	1	9
Décédé	1	3	1		1	1			4	2	13
Ne sait pas	2	2							4	5	13
Total	31	54	10	3	11	2	8	1	18	11	149

Contact avec la mère selon les organismes prescripteurs

	Non réponse	Oui	Non	Total
Non réponse		10	7	17
ASE	3	20	14	37
PJJ	1	17	2	20
Mission Locale		27	13	40
Club de prévention	1	15	1	17
DASO	1	6	2	9
Total	6	95	39	140

Contact avec les pères selon les organismes prescripteurs

	Non réponse	Oui	Non	Total
Non réponse	1	8	8	17
ASE	5	13	19	37
PJJ	7	10	3	20
Mission Locale	4	22	14	40
Club de prévention	3	9	5	17
DASO	3	3	3	9
Total	23	65	52	140

Contact des jeunes avec leurs mères et leurs pères

	Non réponse	Oui	Non	Total
Non réponse	4	2		6
Oui	16	57	22	95
Non	3	6	30	39
Total	23	65	52	140

30 jeunes n'ont de contact ni avec leur père, ni avec leur mère.

Situations de logements des jeunes par tranche d'âge

	Non réponse	Sous le toit parental	Logement autonome	Chez un membre de la famille	Chez des amis	En CHR S	En FJ T	En résidence sociale	Pas de logement stable	Autres (précisez)	Total
Non réponse	1								1	2	4
Moins de 18 ans (15-17 ans)		3		2						3	8
18-21 ans	4	32	3	6	3	2	4	3	6	23	86
Plus de 21 ans (22-27 ans)		11	5	2	5	2	3	2	6	7	43
Total	5	46	8	10	8	4	7	5	13	35	141

Sentiment de solitude des jeunes par organisme prescripteur :

	Non réponse	Oui	Non	Total
Non réponse	2	4	11	17
ASE	1	19	17	37
PJJ	2	5	13	20
Mission Locale	1	21	18	40
Club de prévention	2	5	10	17
DASO		6	3	9
Total	8	60	72	140

Réponse à la question : Ressentez-vous fréquemment un sentiment de solitude

Réseau d'amitié par organisme prescripteur :

	Non réponse	Oui	Non	Total
Non réponse		14	3	17
ASE	2	31	4	37
PJJ	4	14	2	20
Mission Locale		30	10	40
Club de prévention	4	8	5	17
DASO		5	4	9
Total	10	102	28	140

Réponse à la question : Avez-vous des amis avec qui vous pouvez discuter et vous confier en cas de difficulté.

Situation et réseau d'amitié

	Non réponse	Oui	Non	Total
Non réponse	2	3	1	6
Etudiant(e) /Lycéen(e)	3	30	3	36
Alternance, Apprentissage	2	19	5	26
En emploi (partiel/complet)		13	4	17
A la recherche d'emploi	4	27	12	43
Autre		22	8	30
Total	11	114	33	158

Situation et réseau d'amitié

Tableau : % Lignes

	Non réponse	Oui	Non	Total
Non réponse	33,3%	50,0%	16,7%	100,0%
Etudiant(e) /Lycéen(e)	8,3%	83,3%	8,3%	100,0%
Alternance, Apprentissage	7,7%	73,1%	19,2%	100,0%
En emploi (partiel/complet)		76,5%	23,5%	100,0%
A la recherche d'emploi	9,3%	62,8%	27,9%	100,0%
Autre		73,3%	26,7%	100,0%
Total	7,0%	72,2%	20,9%	100,0%

Situation des jeunes par organismes prescripteurs

	Non réponse	Lycéen/ Etudiant	Apprentissage, Alternance, Stage	En emploi (tps partiel et complet)	A la recherche d'un emploi	Autre	Total
Non réponse		7	3	2	4	3	19
ASE	1	13	3	4	8	10	39
PJJ		6	5		4	6	21
Mission Locale	2	2	10	7	16	7	44
Club de prévention	2	2	1	3	8	2	18
DASO	1	6	1		3	2	13
Total	6	36	23	16	43	30	154

Niveaux scolaires des jeunes par organismes prescripteurs

	Non réponse	Fin études primaires (avant 3ème)	CAP-BEP niveau	CAP-BEP validé (arrêt 2nd et 1ère)	Niveau BAC ou brevet technique	BAC validé	III : BAC+2 et plus	Total
Non réponse	2	1	4	5	2	2	1	17
ASE	7	5	13	4	1	6	1	37
PJJ	3	5	6	1	5			20
Mission Locale	1	6	8	6	9	10		40
Club de prévention	1	4	4	2	5	1		17
DASO	1		4		1	1	2	9
Total	15	21	39	18	23	20	4	140

Jeunes ayant effectué des démarches d'emploi

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	11	7,9 %
oui	98	70,0 %
non	31	22,1 %
Total	140	100,0 %

Jeunes ayant une expérience d'emploi

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	10	7,1 %
oui	78	55,7 %
non	52	37,1 %
Total	140	100,0 %

Types d'expérience d'emploi des jeunes

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	17	
N'a jamais travaillé	33	19,4 %
Stage de formation	58	34,1 %
Contrats d'insertion et contrats aidés	4	2,4 %
Contrats de qualification	8	4,7 %
Emplois précaires et intérimaires seulement	41	24,1 %
Alternance d'emplois précaires et stables	12	7,1 %
Plusieurs emplois stables	7	4,1 %
Un seul emploi stable	7	4,1 %
Total / réponses	170	100,0 %

Interrogés : 140 / Répondants : 123 / Réponses : 170

Pourcentages calculés sur la base des réponses

Sous-population : PopulationROAD

3.2 Annexe 2 : Questionnaires

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse

